



LEBEN

7. 1771

1) Guillaume
Prince d'Orange

arch 21-41



DISCOVRS
A V V R A Y D E
C E Q V I S E S T P A S S É
E N L ' A R M E E C O N D V I -

éte par sa Majesté, depuis son aduonement à la Couronne, iusques à la prise des faux-bourgs de Paris, iusques à la Prinse de la ville d'Alonçon. Ensemble vne missiue de la Majesté a Monseigneur le Duc de Longue-ville, sur la victoire obtenüe par dicté Majesté contre les Rebelles à Ronyle quatorse-

Honnable

me Mars dernier.

14 131



M. D. LXXIX.

1513
A V R
C E O V I S E
I N A R M E
C O P I E
I N S T R U M E N T
S I C H
R E I C H
C O N
S I G
L I T
M D

M D





3
DISCOVRS AV VRAI
DE CE QVI S'EST PASSE EN
l'armee conduicte par sa Maiesté, depuis
son aduenement à la Couronne, iuf-
ques à la prinse des faux-bourgs
de Paris.

LE s'volontez & deportemens
des Roys & Princes font d'autar
plus subiects à estre scindicquez
& censurez, qu'ils ne peuvent
rien entreprendre où leurs peu-
ples & subiects ne soient interressez avec eux :
& les coniectures des hommes n'ont en rien
tant de priuilege & aduantage que au iuge-
ment qu'ils font des desseings & actions de
leurs Princes : D'autant que sur le moindre
indice qu'ils en ont, ils concluent necessaire-
mēt de la qualité de l'eueneimēt qui en doit e-
stre, qu'ils commencent dès lors à louer où re-
prouuer, comme si l'effect en estoit aduenu, &
plus ordinairement s'attachent au blasme ou
contrerolle que à l'approbation : & neant-
moins sans contredict ne desfence. Parce que
les Princes & ceux qui manient leurs affaires,
ne pourriēt publier toutes les raisons & pos-

bilitez qu'ils ont de leurs entreprises sans en
 gaster & ruiner les effects. De sorte qu'il faut
 par necessité qu'ils ayent ceste patience de se
 sentir iniustement blasmez de leurs meilleu-
 res & plus viles opinions, & qu'ils attendent
 que la fin & euenement d'icelles les en iustifie
 enuers leursdits subiets, & leur face recognoi-
 stre leur erreur. Il est infallible qu'il en est ain-
 si aduenü du desseing que l'on a veu faire au
 Roy de separer son armée, peu apres le decez
 du feu Roy son frere, & depuis ladite separa-
 tion au lieu de passer la riuere de Loire, com-
 me il se publioit qu'il vouloit faire, d'estre de-
 scendu en la Normandie. Dont il est tres-cer-
 tain qu'il a esté blasmé de beaucoup, & en a
 fait peine à plusieurs de ses seruiteurs, & plai-
 sir à tous ses ennemis qui se sont rencôtrez en
 ce iugement, que ce seroit la ruyne de ses affai-
 res: mais maintenant que l'euenement leur a
 donné occasion de s'en desdire. Il est permis
 des choses qu'ils ont veues, de leur ayder à en
 cognoistre les causes & veoir que ce ne sont
 point effects de hazard ou de fortune: mais
 de pure prudēce & de raison, & ce faisant leur
 exposer vne narration simple & veritable de
 tout ce qui s'est passé entre son armée & celle
 de ses ennemis durant vn mois, qu'elles ont
 tousiours logé à la veue l'une de l'autre. L'ef-
 froyable sacrilege & accidēt de la mort du feu
 Roy aduint le deuxiesme du mois de Aoust:
 & est certain qu'il fut d'autant plus aduancé
 que

que ses ennemis se virent si pressez qu'ils ne recogneurent plus autre remede, pour euitier (où pour le moins faire differer pour quelque temps) la iustice de leurs crimes, son desseing estoit de recouurer Paris, cōme il eust peu faire s'il n'eust voulu trop de bien à ceux qui luy auoient tant fait de mal : & est mort quand il estoit quasi à son option de la prendre par amour ou par force. Le Roy son successeur eust aussi volontiers succedé à ce dessein : mas ce qui fut possible à l'vn, ne le pouuoit pas estre si tost à l'autre, de qui l'autorité ne peut estre si promptement establie qu'elle fut acquise : car les volontes de ceux de dedans affectionnez au feu Roy qui s'estoient eschauffees par sa presence, ne peurent si tost estre transférées à ce nouveau Roy qu'il y a pres de quinze ans que l'on n'auoit veu de decà, & où il n'estoit quasi cogneu que par les proscriptions publiées contre luy par l'artifice de ses ennemis, par le moyen desquelles ils auoient accoustumé les peuples à ne le recognoistre quasi plus, pource qu'il estoit de ceux de l'armée, combien que à la mesme heure que la succession luy fut escheue tous les Princes de son sang & autres, les Mareschaux de France, Officiers de la Couronne, & les Principaux Seigneurs & Capitaines qui y estoient, luy eussent fait la submission & recognoissance de leur Roy & Prince legitime, avec les protestations accoustumées, toutes

fois plusieurs les vns qui à la verité auoient eu
 congé du feu Roy, pour le long sejour qu'ils
 auoiet fait en l'armée, & aussi que c'estoit en
 la saison que chacun veut aller faire sa recol-
 te: Les autres sur ce pretexte pour prédre loi-
 fir de se resoudre de ce qu'ils auoient à faire,
 se retirerent de ladite armée. Ayant eu sa Ma-
 jesté ceste force de ne s'estre iamais desmis de
 refuser congé à qui l'a voulu demâder. Ainsi
 voyât l'armée fort diminuée (côme vn moind-
 re accident pouuoit suffire d'en rompre vne
 plus grâde & mieux entretenue que la siene)
 voyât aussi l'autre fondemêt du recouremêt
 de Paris, qui estoit sur l'affectiô de ceux de de-
 dans aucûment refroidy, il iugea prudémêt
 que l'effect de ce desseing se deuoit differer à
 vne autre fois, & qu'il suffisoit pour ceste pre-
 miere, d'auoir recogneu qu'il estoit fort possi-
 ble d'y paruenir. Et ce pendant garder les ad-
 uantages qui y estoiet acquis par la prise des
 villes d'Estâpes & Ponthoise: estat necessaire
 d'occuper à quelque autre exercice ladite ar-
 mée. Le premier & le plus digne qu'il estima
 luy pouuoir dōner, ce fut de conduire le corps
 du feu Roy en depost de seureté, sachât que la
 rage desdits ennemis estoit si enuenimée, que
 n'ayât point trouué dequoy se satisfaire en sa
 mort, elle passoit encores sur ses os & ses cen-
 dres. Ainsi l'ayât conduict à Cōpiegne où il e-
 stima qu'il pouuoit demeurer plus dignemêt
 & seurement: & ayât prins en passant les villes
 de Meu-

de Meulan, de Gisors & Clermont considerât qu'il ne cōparoissoit rien à cōbatre à la cāpagne que lesdits ennemis s'estoient tous r'enfermez dans les murailles. Qu'il ne luy restoit pas assez de tēps pour entreprēdre vn autre siege digne de l'occupatiō de son armée. Qu'il approchoit du tēps auquel il auoit fait cōuoquer en la ville de Tours, les Princes, Officiers de la Couronne, Seigneurs, Gentils hommes, & autres ses principaux Officiers & Ministres, pour avec eux prendre vne resolution sur les affaires de son Estat, que pour y aller, ceste grande armée ne luy estoit aucunement necessaire, n'y ayant rien à entreprendre par delà qui en meritaist la presence, & que ce n'eust esté que consommer les viures du pays sans aucun fruiet ny desseing, Sa Majesté iudicieusement se resolut de separar son armée en trois, d'en enuoyer vne partie en Picardie, sous la charge de Mōsieur le Duc de Longueville, vne autre en Chāpaigne, sous Monsieur le Mareschal d'Aumōt: Et luy d'en retenir vne autre: & avec tel ordre neātmoins, que pēdant que sadite Majesté demeureroit en ces quartiers de delà au parauāt son passage, que si l'ennemy luy venoit en gros sur les bras que lesdites deux parties separees se peussent en peu detemps reioindre, comme luy passé de deça la riuere de Loire, ce mesme ordre demeureroit entre lesdicts Sieurs de Longueville & d'Aumont, soit que l'vn des deux fust

assailly, soit que l'ennemy voulust attaquer
 quel que place qu'il fust besoin de secourir. De
 ceste partition & separation sadite Majesté en
 recueilloit deux ou trois grands aduátages. Le
 premier est, que enuoyant les deux parts de
 son armee esdictes prouinces de Picardie
 & Champagne, elles y pouuoient tenir la
 campagne & y prendre quelque ville, pour le
 moins fourrager la recolte des principales de
 celles que tiennent les ennemis dont elles re-
 ceuroient tresgrande incommodité, au lieu
 que sans cela ils y estoient les maistres & s'y
 pouuoier grandement accroistre. L'autre, que
 estant la pluspart de la noblesse qui estoit de-
 meuree en ladicte armee desdictes prouinces
 de Picardie & Champagne y enuoyant ses for-
 ces, c'estoit comme les conduisans chez eux :
 les retenir tousiours au corps de ladicte ar-
 mee en cas qu'il en suruint occasion, ce qui ne
 eust pas esté autrement, car se retirans, com-
 me ils eussent indubitablement faict, ce n'eust
 plus esté pour reuenir, s'il n'y eust point eu
 dans le pays de corps & de chefs pour les re-
 cueillir. Et puis par le moyen desdictes armees
 sa Majesté faisoit saouler de la guerre les vil-
 les & peuples de ces prouinces là, qui ont
 môstré en auoir tant d'appetit & d'enuie. De la
 part de l'armee que sa Majesté retenoit pres
 d'elle, elle resolut aussi de ne la laisser pas inu-
 tile, & de s'en seruir plus par industrie que
 par grand effort : ayant avec icelle retenu
 Mes-

9
Messieurs les Princes de Côté, de Montpen-
sier, le grand Prieur Colonel de la caualerie
legere, Mareschal de Biron & les Sieurs Dâp-
uille Colónel des Suisses, de Rieux mareschal
de camp, de Chastillon comandant à l'in-
fanterie, & plusieurs seigneurs de son conseil,
Capitaines & autres Gentilshommes de qua-
lité. Et pouuoit estre ladicte armee de plus de
mil bons cheuaux, de deux regimens de Suif-
ses, & d'environ trois mil François. Et par ce
que le temps ne le pressoit point encores de se
trouuer à la conuocation qu'elle auoit fait pu-
blier à Tours dans la fin du mois d'Octobre,
que ce qui luy restoit de temps n'estoit pour
entreprendre aucun siege, elle voulut que sa
forme de cheminer luy seruist pour le moins
d'empescher que les ennemis ne peussent fai-
re comme il leur eust esté aisé d'attaquer les
dictes villes d'Estampes, Ponthoise, Meullan,
Senlis & autres, specialement les deux pre-
mieres qui ne venoient que d'estre prinſes par
batterie, & dont les ruines n'auoient peu en-
cores estre reparees. De sorte que les ennemis
y retournans avec furie ils les pouuoient em-
porter auparauât que les autres deux parties
de l'armee se fussent peu rassembler & accou-
rir assez à temps au secours. Pour ceste occa-
sion & avec l'aduis dudit Sieur Mareschal de
Biron, il se resolut de descendre vn peu plus a-
uant en la Normandie à double dessein. L'vn
pour y conforter ses affectionnez seruiteurs,

en sorte qu'ils peussent prédre toute confiance de sa bonne grace & protection. Et l'autre, pour feignant d'y vouloir entreprendre quelque chose, y attirer vne partie des forces des ennemis, & ainsi les separant leur faire perdre le temps & l'occasion d'assiéger lesdictes villes d'aupres de Paris, & donner patience à ceux de dedans de se fortifier & reparer, parce que gagnant six semaines de tēps, c'estoit leur donner quatre ou cinq mois de loisir: ce qui luy reusit & en l'vn & en l'autre fort heureusement. Car estant premierement venu au village du Pont saint Pierre le Capitaine Rouillet qui commande dans la ville & Fort du Pont de l'Arche, l'estant venu trouver luy apporta toute assuree de la fidelité & obeissance de tous les habitans de ladicte ville, & encores plus particulierement de la sienne, & en r'emporta sa Majesté tant de contentemēt qu'il en demeura encores plus confirmé en la promesse qu'il luy auoit faite de luy conseruer ladicte ville où est le dernier pont de la riuere de Seine, & qui peut grandemēt incommoder ladicte ville de Rouēn qui n'en est esloignée que de cinq petites lieues, & empescher tout le trafic qui se souloit faire desdictes deux villes de Paris & Rouen. Dudit S. Pierre la Majesté feit acheminer son armee à Darnetai qui est vn fort grand bourg à vne lieue pres dudit Rouen, pour là rafraischir commodément. Elle en partit dés le lendemain à l'im-

pro-

prouiste avec trois ou quatre cens cheuaux
 seulement & donna iusques à Dieppe, qui est
 vn des meilleurs ports de mer de toute la Nor
 mandie, & la ville bonne & riche, fort affe
 ctionnee à sa Maiesté: qui sera vn iour le salut
 de toute la prouince, cōme dès à present elle
 luy en conserue vne grande partie. Elle y fut
 aussi receue & honoree & du cœur & de la
 voix de tout ce peuple autant qu'vn bon Roy
 bien chery des siens, le pouuoit estre de bons,
 fideles & bien aimez subiets. A cela estant leur
 bon naturel aydé & esmeu par l'exēple du cō
 mandeur de Chastes Gouverneur de ladite
 ville, qui a rendu vn tesmoignage singulier de
 fidelité. Cōme elle receut en mesme temps &
 audit lieu, vne confirmation tres certaine de
 celle du sieur de la Verune Gouverneur de la
 ville de Caen, de qui ainsi que desdits Sieurs
 de Chastes & Rouillet, il se peut dire qu'ils ne
 sont point de ceux qui sont iustes & innocēs,
 pource qu'ils n'ont point eu d'occasion de
 faillir: car leur vertu & loyauté a esté com
 batue de toutes les tentations & charmes
 qui peuuent seduire les plus resoluz, dont
 neantmoins la victoire leur est demeurée a
 uec vne grandissime recommandation de
 leur merite. D'autant plus que le vice du sie
 cle ne le comporte pas, & que c'est mainte
 nant, comme chose extraordinaire, de garder
 la foy à son Prince. Pendant ce peu de seiour
 qu'il feit à Dieppe, ayant sçeu que la ville de

Neuf. Chastel, qui en est à sept lieues pres, in-
 commodoit fort le passage, il l'enuoya inue-
 stir par les Sieurs de Guitry & de Hallot avec
 partie de la cauallerie qu'il auoit menee, &
 quelques gens de pied de la garnison dudit
 Dieppe. Et s'estant assemblee grande quanti-
 té de payfans & soldats pour la venir secourir,
 & s'y acheminans sous la conduite de Castil-
 lon, Gentil homme dudit pays, ladiète caual-
 lerie leur alla au deuant qui les deffoit tous &
 en tailla en pieces sur le champ plus de sept
 ou huiet cens, & fut ladiète ville rendue: qui
 fut vne fort agreable nouvelle à Dieppe, où
 ladite Maiesté, en ce peu qu'elle y demeura s'y
 acquist telle bien-veillance de tous les habi-
 tans, & de ceux qui y estoient refugiez des au-
 tres villes, que non seulement luy accorderét
 libremét tout le secours qu'il leur voulut de-
 mander: mais d'eux-mesmes luy feirét la pro-
 positiō du siege de la ville de Roūen, pour le-
 quel ils offrirent de deffrayer quasi l'armee
 pour le temps qu'ils estimoyent qu'il pouuoit
 durer. Ce que sa Maiesté esconta volontiers,
 parce que cela se rapportoit à l'execution de
 la seconde partie de sondit desseing, & remist
 à s'en résoudre avec l'aduis de mesdits sieurs
 de Montpésier, Mareschal de Biron, & autres
 seigneurs & Capitaines qui estoient demeu-
 rez en ladite armee, où estant arriué, & ayant
 fait ceste proposition, il la sceut si bien dissi-
 muler

muler que la pluspart de ceux qui l'appro-
 choient de plus pres, croyoient que ce fust son
 intétion que d'assieger ladite ville de Rouën,
 qui est où il tendoit de le faire croire en son ar-
 mee, a fin que tant plus volontiers ceux de la-
 dite ville & ses ennemis le creussent, n'estant
 pas marry que les raisons qu'il y auoit infinies
 de ne le faire pas, fussent pour lors legerement
 traittes. Ainsi pendant cinq ou six iours qu'il
 y seiourna, il feit, excepté de la battre, tout ain-
 si que si la resolution eust esté de l'assieger, &
 commença dès les premiers iours à leur oster
 tous leur moulins, qui fut vn grand estonne-
 ment dans ladite ville, où il faisoit aüssi inces-
 samment attaquer des escarmouches iusques
 dans leurs portes, à fin de les presser d'auan-
 tage de réclamer du secours, ce qu'ils feirent
 avec telle instâce que combien que Monsieur
 d'Aumalle, & le Comte de Brissac y fussent, ils
 ne se peurent iamais asseürer si Monsieur de
 Mayenne n'y venoit avec toute son armée: ce
 que sa Majesté desiroit autant qu'eux: & en
 quoy cōsistoit la perfection du desseing qu'el-
 le auoit d'empescher que lesdites villes qu'el-
 le tenoit pres de Paris, ne feüssét assiegees par
 la diuersiõ des forces de son ennemi. Et ayant
 sçeu qu'il s'estoit acheminé à Mante & à Ver-
 non, commença à inieux receuoir les raisons
 qu'il y auoit de n'entreprendre pour lors le-
 dit siege: & à descourir comme ce n'auoit
 esté qu'à ce desseing qu'il auoit voulu faire ce-

ste contenance qu'il sceut fort dextremēt
 dissimuler, comme ce n'est pas vn moindre ef-
 fect de la prudence & iugement d'vn grand
 Capitaine de sçauoir bien celer ses delibera-
 tions, que de les bien & meurement deliberer.
 Ainsi il resolut de partir dudit Darnetal & fut
 sa retraiēte dressée de sorte, que combien que
 ce fust à la veue quasi des murailles de Roüen,
 & que lesdits sieurs d'Aumalle & de Brissacy
 fussent avec grand nombre de caualerie: ne-
 antmoins il ne comparut personne pour le
 venir taster, ou s'ils sortirent ils se contente-
 rent d'en veoir l'ordre sans y chercher rien
 d'auātage. Sadite Majesté estant venue à bout
 de sesdits deux desseings qui l'auoient amē-
 nee en Normandie, les voulut accroistre de
 recouurer pendant qu'elle estoit sur les lieux,
 & qu'il restoit encores du temps assez pour
 son retour à Tours, quelques petites villes
 qui n'incomodoient pas moins les chemins
 & les passages que les plus grandes, & y esta-
 blir autāt de garnisons entretenues qui pour-
 roient seruir à vn gros, quand il seroit besoing
 d'en amasser vn dans la Prouince: Elle voulut
 commencer par celle d'Eu qui est vne assez
 bonne petite ville, & vn Chasteau qui appar-
 tient à Madame de Guyse, ladite ville situee
 sur la riuiera de Bethune vn peu dans le val-
 lon veue de la montaigne: mais non pas de si
 pres que la batterie s'en peust faire: il y auoit
 garni-

garnison de plus de quatre cens hommes de guerre, commandez par le sieur de Launoy qui estoit gouuerneur de la place. Le Roy feist trois logis depuis Darnetal iusques audit Eu, lequel ayant enuoyé sommer, ledit Gouverneur fait contenance de se vouloir deffendre, & commença à mettre le feu dans l'un des faux bourgs, de peur que l'on y logeast, toutesfois il ne demeura gueres en ceste opinion. Car ayant sçeu que le Roy estoit arriué deuant ladite ville, & que le Canon cominèçoit à approcher, & voyant mesmes les soldats qui sans attendre aucune tranchee, estoient desia sur la contr'-escarpe du fossé, il demâda à parler, & deux heures apres il rendit ladite ville, de laquelle il luy fut permis sortir avec lesdits gens de guerre, luy & les Gentils hommes avec leurs armes & chacun vn cheual, & les soldats avec l'espee: leur ayant la capitulation esté fort bien entretenue, comme aussi la ville fut preseruee d'estre pillée & saccagée, n'ayât voulu permettre qu'aucun y entrast q̄ le sieur de Chastillô, qui y tint l'ordre & la police exacte qu'il a accoustumé de faire en toutes choses, de sorte qu'il n'y aduint aucune insoléce, ny force à aucuns des habitâs de ladite ville, en laquelle sa Maiesté ne voulut entrer, & alla loger au bourg du Treport qui en est à vn quart de lieue pres. Il eut en ce lieu nouvelles q̄ le sieur Duc de Mayenne ayant veu l'armee de sa Ma-

iesté tourner de ce costé, auoit aussi fait passer la riuere de Seine à la sienne, & faisoit estat de aller assieger le village de Gournay qui auoit peu de temps auparauant esté pris par le sieur de Longue-ville, que de là il n'y auoit plus aucune riuere entre les deux armées, ny rié qui peust empescher de venir droict à luy. Ledit sieur de Mayenne que l'on disoit auoir plus de trois mil cheuaux & de quatorze à quinze mille hommes de pied, & qui s'est trouué depuis en auoir encores d'auantage que ne portoit le premier aduis, qui estoit de caualerie pres de trois fois autât que le Roy en pouuoit auoir, & d'infanterie la moitié d'auantage. En cela il y eut deux choses qui estoient par-delà le discours qu'en auoit fait sa Maiesté, qui procedoient d'vne mesme cause: laquelle elle n'auoit peu preueoir, parce qu'elle n'estoit pas née lors qu'il feit sa resolution. L'vne, que elle n'auoit pas estimé que ledit Duc de Mayenne venant au secours de Rouen, y deüst amener toute son armée: & l'autre, qu'il deüst passer la riuere pour le suyure d'auantage, parce que y amenant toutes ses forces il se pouuoit engager à vn combat, pour lequel il ne estoit pas assez fort s'il fust demeuré en l'estat que sa dite Maiesté l'auoit laissé: mais luy estât depuis suruenü Bassompierre avec trois cornettes de Reistres: Ballagny d'vn autre costé y ayât enuoyé ce qu'il auoit de forces, le Prince
de

de Parme d'ailleurs, quatre ou cinq cens che-
 uaux avec quelque infanterie de Vallons, &
 encores depuis estant arriué monsieur le Mar-
 quis de Pont, qui leur amena comme il est dit
 plus de mil cheuaux & deux mil hommes de
 pied. Cela feit prendre audit sieur de Mayen-
 ne ceste resolution d'y amener tout, de passer
 la riuere & venir chercher le Roy, qu'ils pu-
 blioyent desia par tout tenir en leurs mains &
 discouroient plus de la forme d'vser de leur
 victoire que des moyens de l'acquerir, tant ils
 la tenoient certaine & infallible, comme il sera
 malaisé que de long temps ils en recourent
 vne si belle occasion. Il restoit encores ce sub-
 iet pour faire cognoistre de deça vne vertu qui
 est tresfamiliere à ce Prince, & par sa naturel-
 le generosité & par longue experience qu'il
 en a faicte, qui est la constance & resolution
 aux nouueaux accidents, mesmes à ceux qui
 portent apparence de peril (comme cestuy cy
 en auoit tous les signes) toutesfois il y mon-
 stra vne telle asseurance que les plus estonnez
 trouuoient de quoy s'asseurer en sa contenan-
 ce pour apporter à ce mal vn remede qui fust
 honorable & salutaire. Premièrement il des-
 pescha vers lesdicts Sieurs de Longue-ville &
 Mareschal d'Aumont pour les aduertir de l'e-
 stat de ses affaires, & qu'ils feissent toute la di-
 ligence qu'ils pourroient de se ioindre pour
 le venir rencontrer, preuoyant que ceste par-
 tie ne se demesleroit pas sans quelque grand

B

combat, qui feroit vne crise de la maladie. Puis
 il resolut en allant au deuant desdits ennemis
 & s'approchant d'eux, d'aller loger à Arques,
 qui est vn assez bon bourg non fermé, l'aisiet-
 te duquel il sert à ce discours de descrire. De
 Dieppe sortent deux costaux, au milieu des-
 quels est vne petite riuere nommee Bethune,
 qui n'est pas longue, mais en laquelle la Mer
 reflue à plus de deux lieues par delà ledit
 Dieppe, des deux costez de ladicte riuere ius-
 ques au pied des costaux, est vne prairie &
 plustost maraiz, qui n'est iamais qu'il ne soit
 fort humide, à vne lieue & demie dudit Diep-
 pe, sur ladite riuere, & au bas dudit costau,
 qui est à main gauche en venant audit Diep-
 pe, est assis ledict bourg d'Arques auquel y a
 vn chasteau appartenant à sadite Majesté, qui
 est sur le haut dudit costau qui commande &
 veoit partie dudit bourg, qui est au reste fos-
 soyé & assez fort d'assiette, ayât en face de l'au-
 tre costé dudit bourg, la plaine de tout ledit
 costau, qui est grande. C'estoit vn logis que sa-
 dite Maiesté en son voyage qu'il fit à Dieppe,
 auoit en passât par là, recogneu estre fort pro-
 pre à y faire & dresser vn camp retraché & for-
 tifié, qui ne fut vne des moindres cōsideratiōs
 qui le feist resouldre de le venir prendre. Et de
 faict, y estât arriué, l'ayât fait veoir audit Sieur
 Marechal de Biron qui en fit le mesme iuge-
 mēt, soudain eux deux, sans autres ingenieux,
 cōmencerēt sur le plain dudit costau qui estoit
 au

au dessus dudit bourg, à trasser la forme de
 leur camp avec les flancs, & deffences neces-
 saires. A quoy ils feirent besongner en telle di-
 ligéce qu'à leur exéple, tous ceux de l'armée,
 depuis le plus grád iusques au moindre, y tra-
 uailloient, tout le lög du iour, plus ardément
 que ne feroit vn manouurier qui entreprend
 de la besongne à la tasche. De sorte qu'en
 moins de trois iours, ledit camp fut tellement
 fortifié, que le fossé aux moindres lieux, n'a-
 uoit point moins de sept ou huit pieds de
 hault, & commença deslors à y loger de l'artil-
 lerie & y faire entrer quatre compagnies de
 Suisses en garde. Les aduenues dudit cöp for-
 tifié estoient veües dudit Chasteau où il auoit
 faict mettre bonne quantité de pieces, de sorte
 que pour en approcher il falloit passer à la mer-
 cy des canonnades dudit Chasteau: les adue-
 nues dudit cöp, du costé dudit bourg, estoient
 par deux vallons qui aboutissent les deux te-
 stes d'icelui, où partie de la cauallerie pouuoit
 estre cōmodément logee & à couuert de l'ar-
 tillerie de l'ennemy, en quelque lieu qu'elle y
 eust peu estre mise, & de là faire de belles char-
 ges si leur infanterie en gros, eust voulu taster
 les fossez dudit retranchement. Ainsi en peu
 de temps, l'industrie luy reualut l'aduanta-
 ge que les ennemis pouuoient auoir sur luy
 en nombre d'hommes. Cependant lesdits
 ennemis auoient reprins les lieux de Gour-
 may, de Neuf-Chastel & ladiète ville d'Eu, &

cheminoient avec assurance d'en faire le semblable dudit Arques, & d'en desloger le Roy & son armee: mais en approchâs de plus pres, ayans par eux esté recogneu ce qui auoit esté fait (comme ils ne manquent pas d'aduis & en sont fort bien seruis, par ce que le naturel du siecle incline plus à l'infidelité qu'autrement.) Combien que ce fust leur droit chemin pour s'approcher de l'armee de sa Majesté, de venir sur ledit costau trouuer ledit camp fortifié, & qu'ils n'en peussent prendre d'autre, sans faire vn grand destour: toutesfois plustost que d'en prédre le hazard, apres en auoir longuement demeuré en incertitude, ils resolerent de passer bien plus haut ceste petite riuere qui separe lesdits deux costaux, & de s'aller loger sur l'autre qui est vis à vis de celui où est ledit Chasteau d'Arques. Dôt sa Maiesté ayât esté aduertie, considerant que se logeant sur ledit costau, ils pouuoient attaquer ledit bourg d'Arques par le bas du costé de ladicte riuere & aller droit à Dieppe pour surprendre vn grand fauxbourg nommé le Pollet, qui est du mesme costé & au bout du pont de ladicte ville, grand & logeable, & qui pourroit beaucoup incommoder le port & ladicte ville, & peut estre attaquer ensemblement l'vn & l'autre, il aduisa de pourueoir à l'instât à tous les deux, & en mesme temps il feit retrancher le bas dudit bourg d'Arques approchant de la riuere, & qui estoit l'vnique lieu par où l'ennemi y pouuoit

pouuoit venir, fait dans ledit retranchement mettre deux pieces de canon qui battoient le long de la plaine qui estoit depuis le passage de ladicte riuiere par où il falloit necessairement venir, & y logea vn de ses regimens de Suisses, & à mil pas de là assist vn corps de garde de soldats François dans vne malladerie qui y est pour soustenir quelques soldats qu'il logea à trois cens pas encores de là, quasi sur le bord de la riuiere, afin que quand les ennemis seroient logez au village de Martinglise qui est sur l'autre bord de ladicte riuiere, comme il ne doutoit point qu'ils n'y logeassent, de les empescher de passer ladicte riuiere, du costé dudit Arques. Il pourueut aussi audit faux-bourg du Pollet, & l'ayant trouué ouuert de tous les costez, il resolut de retrancher vn moulin qui est à la teste par où l'ennemy pouuoit venir, & comprendre audit retranchement des chemins bas qui en estoient proches, fait pallisser & barriquer les autres aduenues, & y fut fait vne diligence incroyable, à quoy les habitans de la ville & dudit fauxbourg de tous aages & de tous sexes n'espargnerent point leur peine, & de telle affection qu'il n'y falloit aucune contraincte, de sorte qu'en moins de deux ou trois iours, toute ceste fortification fut acheuee. Pour le regard dudit faux-bourg, sa Majesté y fit venir Monsieur de Chastillon, avec vne partie de son infanterie. Il y ordonna aussi le sieur de

Guitry qui n'en bougea iusques à ce que les-
 dits ennemis fussent deslogez dudit costau,
 Ils y arriuerent le treiziesme du mois de Se-
 ptembre, & se tindrent pour les trois pre-
 miers iours logez vn peu loing, souffrans que
 les cheuaux legers de sa Majesté les allassent
 refueiller dans leurs logis, sans pour cela que
 ils en despartissent, qui faisoit croire qu'ils se
 reserueroient à quelque grand effort. Le sei-
 ziesme dudit mois ayans mis toute leur armée
 en bataille, ils commencerent à paroistre, &
 dès les cinq heures du matin, feirent chemi-
 ner la plus grande partie de leur infanterie, &
 bon nombre de cauallerie vers ledit faux-
 bourg du Pollet: & le reste de ladite infante-
 rie & la plus grande partie de la cauallerie le-
 gere se logea audit village de Martinglise. Sa-
 dite Majesté ayant cest aduis, resolut de lais-
 ser mondit sieur le Mareschal de Biron, pour
 commander audit Arques & s'en venir en
 personne audit Pollet, où d'arriuee il alla lo-
 ger en pleine campagne, loing dudit moulin
 retranché, quelque cauallerie & bonne trou-
 pe de gens de pied, par lesquels il feit entre-
 tenir les escarmouches des ennemis tout le
 long du iour à leur grande honte & perte: car
 ils ne sceurent iamais les faire reculer d'vn
 seul pas, leur tuerent de leurs capitaines &
 soldats, en eurent les corps & en prirent
 plusieurs de prisonniers, par où l'on commen-
 ça à faire iugement, qu'il y auoit grande diffe-
 rence

rence des soldats d'une armee à l'autre. En fin sur les cinq heures lefdits ennemis s'estans les premiers lassez desdictes escarmouches, logerent quatre de leurs regiments en vn village le plus proche dudit faux-bourg où ils auoient bien faite de couuert, ayât deux iours auparauant esté brullé en leur presence, sans qu'ils entreprissent de le venir empescher, S'ils eurent pour ce iour mauuaise fortune du costé dudit Pollet, ils l'eurent encores pire de l'autre, à Arques: car apres s'estre logez audit village de Martinglise, où estans venus à l'escarmouche pour desloger les soldats qui estoient demeurez dans les plus prochaines hayes de ladite riuere du costé dudit Arques, mondit sieur le Mareschal de Biron qui estoit pres de ladite malladerie regardant ce qui se passoit, faisoit entretenir lefdites escarmouches, iusques à ce que ayant veu sortir vn grand nombre de gens de guerre tât de pied que de cheual, pour enfoncer lefdits soldats & venir faucher les corps de garde de la malladerie, il leur fait faire vne si furieuse charge par mesdits sieurs le Grand-Prieur, & de d'Anuille, & ce qu'il auoit de Noblesse pres de luy, que tout ce qui estoit forty dudit village & ce qui estoit demeuré fut mis en route, & y en eut plus de cēt cinquâte tuez, entre lesquels estoient huict ou dix portás tiltre de cōmandemēt & trois Capitaines d'Albanois, y en eut plus de blesez que de tuez, leur demeura plusieurs prisonniers,

entre autres le Sieur du Mouestier Cornette de Monsieur de Nemours, le ieune Vieux-Pont & plusieurs autres, iusques au nombre de vingt qui ont payé bonne rançon. Les ennemis furent si estonnez de ce mauuais traitement qu'ils reçurent esdicts deux endroits, qu'ils ne se peurent resoudre de rien entreprendre le lendemain: mais ceux du Pollet impatients que l'on leur donnast tant de patience, les furent chercher iusques dans le village où ils estoient logez, en tuerent plus de cent, & entre autres le lieutenant de la Chastaigneraie, l'un de leurs Maistres de camp & qui commandoit les troupes dudit village, sans perte que d'un seul soldat de ceux qui firent ceste entreprise, en quoy il parut comme en tous les autres combats que la premiere impression qu'ils auoient prinse les vns des autres en faisoient les vns plus, les autres moins vaillans que par raison ils ne deuoient estre. Le mesme iour ce que les ennemis n'auoient peu le iour precedent du costé d'Arques par la force & vertu de leurs gens, ils le voulurent tenter par l'effort du canon, & firent du costé de leur costau battre de trois pieces ladicte maladerie, & un petit retranchemēt qui y estoit: mais il n'y peut porter aucun dommage. Au contraire sa Maiesté pour pleger les salues de leurs canōnades fit mener deux pieces de canō au haut dudit retranchemēt, dont il fait tirer quelques vollees dans le village qui y don-

y donnerét tel effroy, que l'on en vit incontinent sortir tout le babage & la cauallerie qui y estoit logée, n'y pouuant plus demeurer en feureté, il en demeura à toute leur armée vn extreme despit, & combien que la raison eust voulu qu'ils eussent faict leur plus grand effort contre le Pollet, & pour leur reputation qui est l'instrument dont ils s'aydent le mieux, & encores pour l'effect & l'auantage que ils en eussent tiré, toutesfois toute leur fureur & animosité se conuertit sur la maladerie, laquelle ils resolurent de forcer à quelque pris que ce fust: & à quoy s'estans en chacun des trois iours suyuant perparez & resolus de l'entreprendre, & chascque fois ils y trouuerét des defauts qui les empescherét, surquoy ils pouuoient iuger que telles incertitudes sont ordinairement mauuais prestiges & augures de ce que l'on veut faire. En fin le ieudy vingttroisiesme dudit mois de Septembre ils resolurét de l'executer, ayant dès la minuiet fait mettre toute leur armée en bataille, ils commencerét à la faire passer la petite riuere sans sonner tabourin ny trompette, pour à la pointe du iour estre prests de donner & forcer ledit retranchemét. Dont sa Majesté estant aduertie, ayat appellé ledit sieur Mareschal de Biron, se rendirent ensemble à ladite malladerie dès trois heures auant le iour, ayant ordonné d'y faire venir à la poincte du iour quatre ou cinq cens cheuaux seulement, n'estimant point que cela

deust attirer vn tel combat que celui qui y fut fait : lequel pour estre remarquable, merite de estre escrit , & pour le pouuoir mieux comprendre sert de parler de la situation de ladite malladerie qui en fut la cause. Sa Majesté ayât ordonné du retranchement qu'il feist faire à la aduenue dudit bourg d'Arques du costé de l'ennemy, elle s'aduina quasi apres court de faire à plus de deux mil pas dudit retranchement vne tranchée perdue, qu'il feist commencer du haut du costau iusques à la prairie vn peu pardelà ladite malladerie , pour se tenir plus pres des ennemis, & eux plus loing de sondit retranchement, n'ayant pas faict desfeing del'opiniastrer contre vne grande force, toutesfois les y ayât veu venir les iours precedents si mollement, elle prist opinion de la disputer d'auantage & de la leur faire acheter si ils la vouloient auoir. Ladite malladerie à par le deuant du costé de l'ennemy deux plaines : l'vne, du costé du bois qui est au haut du costau : l'autre, deuers la prairie separées d'vn chemin creux planté des deux costez d'vne forte haye : le derriere de ladite malladerie est vne autre plaine sur le pendant dudit costau iusques au retranchement de l'aduenue dudit bourg d'Arques, bordée dudit chemin creux au delà du quel est ladite prairie. Le poinct du iour venu ayant sa Majesté recogneu toute la armee de l'ennemy en bataille qui paroissoit de plus de mille cheuaux & grand nôbre d'infanterie.

fanterie. Il pourueut premierement, avec l'ad-
 uis dudit Sieur Marechal de Biron, de loger
 dans ladicte maladerie sept à huit cés harque
 busiers, & de garnir ladite tranchee de deux
 compagnies de Lâsquenets & de deux autres
 d'aduenturiers Suisses & de quelque peu de
 François, il ordôna au dessouz de ladicte Mal-
 laderie trois compagnies de cheuaux legers, à
 scauoir la sienne que commandoit Harambu-
 re, celle du Sieur de Lorges & du Capitaine
 Fournier, qui pouuoient faire six vingts bons
 cheuaux, lesquels il feist commander par ledit
 Sieur grand Prieur. Ordonna aussi pour les
 soustenir, les compagnies d'Ordonnance des
 Sieurs de la Force, de Bacqueuille, & de l'Ar-
 chant, & encores vn peu au dessouz celles de
 Messieurs les Princes de Condé & de Conty,
 & au haut de ladicte tranchee demeura ledit
 Sieur Marechal de Birô avec les compagnies
 des Sieurs de Chastillô & de Maligny & quel-
 que autre troupe de Noblesse, qui fut par ou
 comença l'escarmouche, laquelle fut tres bien
 soustenue par la prudence & sage conduite
 dudit Sieur de Birô, de qui les yeux seuls val-
 loiet la force & les bras de deux mil autres. De
 l'autre costé estât apparu quatre ou cinq cens
 cheuaux que menoit feu Sagône, ils furent si fu-
 rieusemēt chargez par lesdites trois cōpagnies
 de cheuaux, qui les remenerēt batans iusques
 dâs vn autre sēblable gros de leur cauallerie, &
 en ceste charge fut ledit Sagône tué d'vn coup

de pistolet que ledit Sieur grand Prieur luy donna, l'ayant choisy & recogneu pour commencer par là de venger la mort du feu Roy son oncle, toutes les autres cōpagnies ordonnees pour soustenir lesdits cheuaux legers firent chacun leur charge & fort à propos, & se estant apres les premieres charges r'alliez ensemble, donnerēt iusques à la Cornette blanche laquelle avec le reste de leur cauallerie les fuyuât, furent arrestez par le regimēt des Suisses du Colōnel Galaty, à la teste duquel estoit avec luy ledit Sieur d'Anuille, qui auoit choisi sa place de bataille à plus de cinq cens pas au dela dudit retranchement que gardoit l'autre regiment desdits Suisses, & si auantageusement & à propos que ladite cauallerie reuenant de la charge eut moyen de s'y r'allier, & celle des ennemis n'osa iamais entreprendre de l'enfoncer, ne pouuant neantmoins guerres seiourner près d'eux, tant à l'occasion des harquebusiers que ledit sieur d'Anuille feit loger dans les hayes, & encores plus de ce que elle estoit veue des pieces qui estoient dans le Chasteau & de l'autre costé de la riuiere, des premieres volles desquelles ils furēt tellemēt incommodez qu'ils furent contraints de se retirer avec grandissime perte. Au mesme tēps que ce feit la seconde charge par la cauallerie, les Lansquenets des ennemis donnerent à ladite tranchee perdue, & en approchant, soit qu'ils se veissent trop engagez, ou que ce fust leur

leur

leur dessein de se rendre à bon escient ou par trahison, ils comencèrent à crier qu'ils se vouloient rendre & seruir le Roy, dont ils furent trop tost creuz par ceux de la dicte tranchee & autres qui leur baillerent les mains & les attirerent dans leur retranchemēt. Ce que n'estant point encores entēdu par ledit Sieur de Biron, & les tenant pour ennemis, leur feit vne charge, & lors ils leuerent les mains & luy dirent qu'ils s'estoient renduz. Ils passerent plus outre & vindrēt iusques où estoit le Roy, lequel n'en estant point encores aduertiy & recognoisāt leurs enseignes, leur voulut aussi faire vne charge, laquelle ils arresterent par les mesmes protestations de vouloir seruir sa Majesté. Plusieurs de leurs Capitaines luy estās venuz toucher les mains le suppliant de faire traicter avec eux par ledit Sieur Marschal de Biron pour leur donner assurance de ce qui leur estoit deu par ledit Sieur de Mayenne, que cela estant tenu en compte de debte de la Couronne de France, ils seruiroiet fidelement sa Majesté. Ce qui leur fut accordé par le Roy qui les renuoya audict Sieur de Biron, estans pesse-messe nostre caualerie, la pluspart de laquelle leur voyant encores les armes entre les mains, n'estoit point d'aduis de traicter avec eux de ceste façon & plustost les tailler en pieces, & commencer par eux la victoire sur les ennemis, dont ils ne furent pas creuz. Cependant sadiete Majesté & ledit

Sieur de Biron estans occupez aux autres combats qui se faisoient, & se voyas lesdits Lansquenets separez d'eux, come ils veirent le gros de ceste cauallerie qui venoit donner iusques aux Suisses, estimant qu'il les deust enfoncer, commencerent à tourner leurs armes contre sadiete Majesté, & gagnant le haut du bois, feirent vne salue d'arquebuzades à la troupe où estoit ledit sieur de Biron, qu'ils contraignirent de reculler de ladite tranchée, de laquelle ils se saisirent, desualiserent la pluspart des soldats y estans, prindrent les enseignes desdites deux compagnies de Lansquenets, & vne de celles des Suisses aduanturiers qui y estoient en garde, ayant par ceste insigne trahison & perfidie qui n'a point encores eu de semblable gagné ladite tranchée & icelle liurée ausdits ennemis, de laquelle Dieu ne permit pas que ils iouyssent longuement. Car estant surueni monsieur de Montpensier avec sa cornette & vne compagnie de gensd'armes de l'auantgarde, & ledit sieur de Chastillon avec vn rafraischissement de cinq cens bons arquebuziers, lesdits ennemis furent contraincts de se retirer & abandonner lesdictes malladerie & tranchée, en laquelle sadiete Majesté feit, au mesme instat, amener deux canons dont il feit tirer dans les Suisses des ennemis qui avec quelque cauallerie faisoient la retraite, en laquelle ils furent fort incōmodez desdits canons, sans que iamais l'on leur veist tourner la teste
pour

pour veoir d'où leur venoit le mal. Ainsi sa Ma-
 jesté demeura victorieuse & maistresse du
 cháp de leur bataille qui estoit couuert d'une
 grande quantité de morts des ennemis, qu'ils
 n'eurent pas soing & plustost le cœur de reti-
 rer. Il se verifie qu'il leur fut tué en ce combat
 plus de quatre cens hommes, dont il n'y en eust
 peu auoir cent cinquante de l'infanterie, tout
 le reste estoit Noblesse ou pour le moins de
 leur cauallerie: entre lesquels l'on nommoit
 pour principaux, Sagonne, Maistre de camp
 de leur cauallerie legere, le Baron de S. André
 frere du feu Comte de Saulx: celuy qui por-
 toit la cornette dudit Sagonne, Bourg l'un de
 leurs Maistres de camp, quatre capitaines de
 leurs compagnies d'Albanois, les deux Ma-
 reschaux de camp du sieur Marquis du Pont,
 & plusieurs autres Gentils hommes, la plus-
 part Francois, dont la perte paroist beaucoup
 en leur armée, qui en est tres mal fournie. De
 blesez il y eut bien plus grand nombre, de pri-
 sonniers aussi, entre lesquels sont le sieur Cō-
 te de Blain, l'un de leurs Mareschaux de camp,
 Tremblecourt Lorrain, l'un de leurs Maistres
 de camp, & plusieurs autres, tant que les
 prisons de Dieppe en sont toutes pleines.
 De ceux de sa Majesté il se perdit six ou sept
 Gétils hommes, entre lesquels le sieur Com-
 te de Roussi est seul de remarque & renom, il
 y en eut d'auantage de blesez, entre autres les
 sieurs de Bacqueuille qui en est mort depuis,

& de l'Archant qui en est guarý, des gens de pied il en fut tué quelques vns, & y en eut beaucoup de blesez par la trahison desdits Lansquenets, qui emmenerent aussi prisonniers avec eux les sieurs Comte de Rochefort, frere de monsieur le Duc de Montbazon, & le sieur de Riuau qui estoiet demeurez avec eux, comme les tenans pour rendus. La sagesse & toute-puissance de Dieu reluist en toutes ses ceuures, mesmes à la conduicte des actions humaines: mais il n'y a lieu où elle soit plus remarquable qu'aux euenemens de la guerre: pour ceste raison s'est-il mommé le Dieu des batailles, parce que luy seul veut & peut distribuer la force, & estans lesdites batailles les arrests des souuerainetez & qui decidēt les plus grandes querelles des hommes: il s'est voulu reseruer ceste derniere cognoissance, & faire veoir que ce n'est point le nombre des gens de guerre ny la puissance des armées, mais la seule volonté qui donne les victoires à qui il luy plaist. Il en a donné en ce combat, vn bien particulier tesmoignage, ayant permis que quatre ou cinq cens cheuaux, mil ou douze cens hommes de pied François & la presence de deux mil cinq cens Suisses, ayent mis en route ceste grande & puissante armée qu'ils publioiēt (eux-mesmes) estre de vingt ou trente mil hommes, dont à Dieu seul soit la gloire, & non à ceux qu'il y a employez: car l'effect en est par dessus la force humaine. Ainsi sa Majesté

jecté estant demeurée maistresse de ceste tran-
 chée, qui auoit esté cause du combat, estoit de
 heure à autre attédant que les ennemis y deus-
 sent reuenir pour reparer promptement ce-
 ste honte, au parauât qu'elle peust estre diuul-
 guée : toutesfois ils laisserent passer le ven-
 dredy & samedi ensuyuant, sans monstrier au-
 cun resentiment du dommage qu'ils auoient
 receu. Mais elle fut inespérément aduertie,
 comme le dimanche vingtquatriesme dudit
 mois de Septébre, dès la minuit, qu'ils estoient
 deslogez de leur quartier, & avec tel effroy &
 diligence, qu'ils laisserent de leurs blessez, mu-
 nitions & equipage : qui eüst esté assez pour
 iuger que ce fust pour se retirer du tout. Tou-
 tesfois sa Majesté fut le lendemain aduertie,
 comme ils estoient seulement allez tourner
 le costau, pour passant le plus loïn qu'ils peu-
 rêt de son armée, se venir camper entre Diep-
 pe & Arques Pour ceste occasion ayant sadite
 Majesté laissé dans le Chasteau dudit Arques
 le sieur de la Garde, l'vn de ses Maistres de cap,
 avec vne partie de son regiment, vint loger en
 ladite ville de Dieppe, & fait loger vne partie
 de son armée dans les faux bourgs, & le reste
 dans les plus prochains villages. L'ennemy
 apres auoir fait sept grandes lieues arriva le
 mardy vingt sixiesme ensuyuât, quasi vis à vis
 d'ou il estoit party, & ne fait que chager de co-
 sté, pour y chercher, comme font les malades,
 quelque allegement ou meilleure fortune.

C

Il ne fut plustost logé en de petits villages qui auoient au parauant esté tous bruslez, que sa Majesté fait au dessus du faux-bourg dudit Dieppe qui estoit de leur costé & à deux harquebuzades d'où ils estoient logez, retrâcher vne petite croupe, où il logea partie de son infanterie & y fait mener deux canons: ce que ayant esté recogneu par les ennemis, ils en firent le semblable, & se retrancherent à bon esciét en tous les logis qu'ils tenoient, de sorte q̄ à veoir l'assiette du câp desdites deux armées il eust esté malaisé de iuger quels estoient les assiegez où les assiegeans: mais à la forme du cōbat l'on les eust tousiours recogneu pour estre les assiegez: car de leur part l'on n'en auoit bruit ny alarme quelconque. Au contraire, il n'estoit iour que ceux de sa Majesté ne dônaissent dans leurs tranchées & barricades de leurs logis, ne prinssent prisonniers & ne tuaissent beaucoup de leurs gens. Ils en enuoyerēt quelques vns loger au bourg d'Arques, où ils ne furēt pas plustost arriuez que ledit sieur de la Garde fait, du Chasteau & en plein iour, vne sortie sur eux, en tua grâde quâtité, en desarma plus de cent cinquante, & meit le reste en routte: de sorte que de toutes parts il leur succedoit tres mal: & voulurent le dimanche commencer pour le moins à faire vn peu de bruit, & meirent sept ou huiët de leurs pieces en batterie de bien fort loing, & en tirerent cinq vollées seulement, dont les aucunes ar-

Des arriuerent iusques sur les tuilles des premières maisons d'aupres de la porte, sans que ils feissent autre dommage que d'un seul homme qui fut tué : mais ils ne peurent gueres continuer. Car aussi tost leur fut faite vne autre contre batterie qui des premiers coups desmonta l'une de leurs pieces, & eurent assez de peine de retirer promptement les autres, qui ne demeurèrent pas à la batterie trois heures entieres. En reuanche sa Majesté fait mener à plus de mil pas hors de son fort deux canons qui battoient sur le corps de garde de leur caualerie, dont ils receurent grande perte: en fin apres auoir demeuré dix iours entiers audit pretendu siege, & s'y estans portez tout d'une autre forme qu'il ue se fait iamais en aucun autre: car ce fut sans approches, sans alarme ou escarmouche, & sans que aucun d'entr'eux sinon ceux qui y furent amenez prisonniers, peust parler du retranchement où sa Majesté fait loger ses canons, tant s'en faut qu'ils sceussent rien dire de la contr'escarpe du fossé, ny de la muraille de ladite ville, de laquelle ils se font contétez de publier la prise auât que de l'auoir veue, ils se retirerét fort honteusemēt l'vnziesme iour. L'on auoit estimé qu'ils eussēt ceste patièce & voulussēt mesnager leurs homes, pour attendre l'armée qu'amenoiēt messieurs le Côte de Soissons, de Longueuille & Mareschal d'Aumôt, & essayer de desfaire tontes les forces de sa Majesté en

vne seule fois. Mais tant s'en faut que cela les
 arrestast audit siege, qu'au cōtraire la nouuel-
 le qu'ils eurent le leudy qu'elle en estoit à
 vingt lieues pres, fut la seule raison qui les feit,
 le Vendredy matin, desloger si promptement.
 Et bien que sa Majesté se fust mis en bataille a-
 uec huit ou neuf cens cheuaux, à la veue de-
 toutc leur caualerie qui faisoit retraitte, ils eu-
 rent tant de haste de gagner pais, que cela leur
 feist oublier de monstrier aucun deuoir de la
 venir recognoistre: ce que ne fait pas sa Maje-
 sté, qui les feit suivre quasi iusques à leur pre-
 mier logis: bref si à l'arriuee ils ne feirent rien
 qui vaille, au deslogement ils feirēt encore pis.
 Et ceux qui les veulent excuser se trouuēt em-
 peschez par où commencer, ou de plaindre
 leurs chefs & capitaines d'auoir hazardé leur
 reputatiō sous la foy de gens de si peu de va-
 leur, ou les soldats de n'auoir trouuē en leurs
 Capitaines, tant de resolutiō & bonne cōdū-
 te, ny à beaucoup pres de ce qu'ils en auoient
 esperé. N'ayant toute ceste armee monstree
 courage, si non d'auoir porté avec force leur
 honte & leur perte, sans auoir pour cela, desi-
 sté de publier leurs souhaits & desseings pour
 effects certains, tantost qu'ils auoient cōtraint
 le Roy de se retirer en Angleterre, tātost qu'ils
 l'auoient entierement deffait, iusques à s'attri-
 buer la victoie du cōbat du leudy xxj. de Se-
 ptēbre, & au lieu des trois enseignes que leurs
 Lansquenets, par leur trahison susdite, auoiēt
 empor-

emportees de la tranchee, en auoir enuoyé, comme l'on dict, xvij. ou xx. à Paris, à qui ils ont fait payer ce taffetas plus cher qu'il ne leur auoit cousté, encores qu'ils l'eussent achepté expressement pour le leur enuoyer. Ces vanitez & artifices ont peu leur seruir quelquefois, mais ce sôt remedes, lesquels repetez hors de saison, deuiennent poisons & tuent plus qu'ils ne guarissent. Sa Majesté les ayant veu descamper si inopinément de deuant son armee qu'elle tenoit hors de la ville de Dieppe, estima que ce fust (ce que par raison ce deuoit estre) pour aller audeuant dudit secours & le combatre au parauant qu'il la peust joindre. Ayant depuis esté confirmee en ceste premiere opinion par les trois premiers logis que fait l'armee ennemye, qui ne furent qu'en tournoyant & sans s'enslongner beaucoup de celle de sa Majesté: elle se resolut, sentant ledit secours proche de Dieppe de sept ou huiet lieues, d'en partir avec trois ou quatre cens cheuaux seulemēt & l'aller joindre, laissant monsieur le Mareschal de Birō audit Dieppe, avec toute l'armee, & combien que l'ennemy ne fust qu'à cinq lieues du lieu où elle joignit ledit secours, elle ne laissa à sa veue, & dès le iour de son arriuee, de prendre & forcer la ville & chasteau de Gamache, & depuis reprendre la ville d'Eu, qui estoiet les plus belles occasions par lesquelles il pouuoit offrir & semōdre ledit Duc de Mayēne au cōbat: mais au lieu d'y

venir, craignât au contraire q̄ apres les offres, l'on en vint aux cōtraintes, il se resolut de passer en diligēce la riuere de Sōme, courât ceste honteuse retraitte d'une autre plus grande faulte, & publiant qu'il auoit esté contraint de descēdre en la Picardie pour se saisir luy mesmes des villes de la prouince, lesquelles par le traicté qu'il auoit auparauāt fait par ses deputez à Arras, il s'estoit obligé de remettre entre les mains des Espagnols, qui ne vouloient pas entrer en leur secours, sans l'accōplissement de ceste obligation: à quoy il doutoit que ceux desdictes villes ny consentiroiēt pas aysēmēt. Sa Majesté qui auoit en principal desseing de les attirer à vne bataille, preuoyant, puis qu'ils l'auoiēt euitee, estant de deça ladite riuere de Somme, que l'ayant passée les premiers, il seroit du tout impossible de les y forcer, elle se resolut de les y attēdre à leur retour, ne s'estāt pas aussi beaucoup esmeue pour empescher leur autre desseing de la remise desdictes villes, par ce que la raison estoit pour eela de soy mesmes assez forte, sans qu'elle eust besoing d'estre aydee de sa prensence ny d'aucū autre soing & artifice: se confiant que les François, bien que leur chaleur & promptitude naturelle les esmeue bien quelquefois à sedition & rebelliō pour quelque temps, qu'ils ne sont point encores neantmoins tant degenez de leurs ancestres, q̄ pour cōplaire aux passions d'autrui, ils voulsissēt se resoudre de se dōner

à vn

à vn maistre estrâger, y ayât trop d'exêples qui les en peuuēt faire sages, & recognoistre qu'il n'y a dominatiō au môde pl^{is} douce que celle de ceste monarchie. Ainsi ayât sa Majesté fait, depuis leur passage de la riuere, encores vn peu de sejour audit Dieppe, tant pour pourueoir aux affaires de la prouince de Normâdie en laquelle il laissoit môsieur le Duc de Montpensier avec les forces qu'il auoit amenees, q̄ aussi pour recueillir les quatre mil Anglois qui luy estoiet enuoyez par la Royne d'Angleterre: elle en partit le xxj. d'Octobre & vint à petites iournees sâs passer la riuere, estât tousiours du costé de l'ennemy, iusques à Meulâ, estimât que quand ce n'eust esté que pour la reputation, & pour faire valloir quelque chose les grandes promesses qu'il auoit faites à ceux de sō party, il feroit quelque iournée en auât: mais en fin voyant qu'il ne se picquoit point pour tout cela, elle estima que ce qu'il n'auoit voulu faire pour acquerir Dieppe, il le feroit pour le moins pour la deffence de Paris. Pour ceste occasion elle resolut de passer la riuere de Seine audit Meulâ, & s'en venir droict audit Paris avec double desseing, ou de cōbâttre l'ennemy, ou pour le moins de le retirer de la Picardie, où par trahisō & intelligēce il auoit surpris la ville de la Fere: & y pouuoit faire autres sēblables practiques mesmes estât la pluspart de la Noblesse du pays venue trouuer sa Majesté. Elle arriua le xxxj. d'Octob. au villa-

ge de Baigneux, distât dudit Paris d'une lieue
 seulement: & fait loger là son armée, & es
 villages de Mont rouge, Gentilly, Icy, Vaugi-
 rard & autres les plus proches. Dès ledit jour
 elle voulut elle mesme reconnoistre tout le
 tour des tranchées qui environnent les faux-
 bourgs qui sont deçà la riuere. Soudain avec
 l'aduis desdits Princes, Mareschaux de Fran-
 ce & autres capitaines de son armée, elle reso-
 lut de les faire attaquer le lendemain à la poin-
 cte du iour par trois troupes & en trois di-
 vers endroicts qu'elle distribua. A sçauoir l'v-
 ne composée desdits quatre mil Anglois, & de
 deux regiments de François, & d'un autre de
 Suisses audit sieur Mareschal de Biron, qu'el-
 le fait assister des sieurs Baron de Biron son
 fils, de Guitry & autres seigneurs: & luy or-
 donna de donner du costé des faux-bourgs
 Sainct Marcel & Sainct Victor. L'autre, com-
 posée de quatre regimens de soldats Fran-
 çois, de deux regiments de Suisses, conduits
 par ledit sieur d'Anville Colonel general
 de tous lesdits Suisses, & quatre compagnies
 d'auâturiers audit sieur Mareschal d'Aumôt,
 assisté aussi de Messieurs le grand Escuyer, &
 de Rieux Mareschal de camp, & bonne troupe
 de Seigneurs & Gentils hommes, pour
 assaillir du costé du faux-bourg S. Jacques
 & S. Michel & autres. L'autre troupe de dix
 regiments de soldats François du regiment de
 Lansquenets conduit par Tische Scombert:
 & d'un

& d'un regiment de Suiffes, aux sieurs de la le Nouë & de Chastillon, pour donner du costé des portes S. Germain, Busfi & Nefle. Ayât aussi donné à chacune desdites troupes vn bon nombre de Gentilshommes à pied bien armez pour sonstenir l'infanterie en cas de quelque grand effort & resistance, & outre à la queuë de chacune troupe deux canons & deux couleurines. Ayant aussi departy toute la caualerie de l'armée en trois troupes, desquelles sa Maiefté commandoit l'vne, Monsieur le Comte de Soiffons vne autre, & Monsieur de Longueuille l'autre: & estoient icelles destinées chacune pour chacun des trois costez où il estoit ordonné d'attaquer. Suyuant cest ordre, & à la poincte du iour du premier iour de Nouembre, lesdits faux bourgs furent tellement attaquez, qu'en moins d'vne heure ils furent tous emportez, avec meurtre de sept à huit cens hommes de ceux qui estoient venus à la deffence, perte de quatorze de leurs enseignes, & prise de treize pieces de canon tant grosses que petites, sans qu'aucun des assaillans s'y soit perdu, & furent les assiegez suyuis de telle furie, que peu s'en fallut que les nostres n'entrassent avec eux puelle messe dans la ville, & sans que le canon ne fut pas du tout si diligent à venir qu'il auoit esté ordonné, les portes eussent esté ouuertes & enfoncées auparauant qu'elles eussent esté remparées. Ainsi sa Maiefté entra au faux.

bourg S. Jacques sur les sept à huit heures du matin : criant le peuple par les rues à haute voix, viue le Roy, & plus avec demonstration d'allegresse, que d'aucun estonnement, ayant esté obserué vn ordre non encores practiqué entre les soldats, mesmes des François, que nul ne se desbanda pour aller au pillage, ny se loger que les quartiers n'eussent esté faits. Seulement dans l'Abbaye S. Germain se r'enfermerent quelque cent cinquante de leurs barquebuziers, qui feirent vn peu de contenance de la vouloir garder, comme ils l'eussent bien peu faire pour quelque temps, estant tresbonne & forte : mais sur la minuict ayans esté sommez ils se rendirent, & demeura sadite Majesté maistresse absoluë de tous lez dits fauxbourgs estans de deçà la riuiere. A cela & à se barricader deuât les portes de ladite ville & a establir les gardes, se passa tout le reste de la iournee dudit premier de Nouembre. Et ayant sa Maiesté esté aduertie que dès la nuict dudit iour, ledit Duc de Mayenne estoit avec la pluspart de son armee entré en ladite ville, & par là obtenu la moictié de son desfeing, qui estoit de le retirer de la Picardie, elle voulut essayer de paruenir à l'autre, qui a tousiours plus esté de combatre & de faire ses ennemis en campagne, que non pas d'exercer sa Iustice contre des murailles, & ses pauvres subiets seduits par fausses inductions & parollès. Elle attendit tout le iedy deuxiesme

xiesme dudit mois, pour veoir s'ils feroient quelque sortie: & voyant qu'ils ne môstroient aucun ressentiment du dommage qu'ils auoient receu le iour precedent: elle se resolut le vèdredy matin de sortir desdits fauxbourgs & se mettre en bataille, à la veüe de ladite ville, pour offrir le combat ausdits ennemis, & y ayant demeuré depuis huit heures du matin iusques sur les xj. heures sans qu'il parust iamais personne, elle en partit se contentans pour ceste fois d'auoir entrepris & executé sur ladicte ville, ce qui n'y auoit point encores esté fait, laissant ceste honte à seldits ennemis de leur auoir tant de fois offert le combat sans qu'ils y soient iamais voulu venir: qui doit seruir de suffisante raison de n'adiouster doresenauant plus de foy aux vanteries qu'ils publient de leur valeur & grand courage: & d'auoir au reste fait cognoistre aux habitans de ladicte ville, à combien ils ont esté pres de leur entiere ruyne: & que le remede que l'on y apporte est quasi pire que leur propre perte: ayans apprins ceste fois, à leur despens; qu'ils ne peuuent plus demeurer en seureté qu'ils n'ayent dedans eux ou en leurs portes, vne forte & puissante armee, qui en fin fera à plusieurs fois ce que la plus cruelle ennemie pourroit faire y entrant en la plus grande furie, qui sera leur ruyne vniuerselle, & la desolation de ceste belle & opulente ville, qui est la capitale, & le principal ornement

de ce Royaume. Dont sadicte Majesté a bien fait cognoistre qu'elle a plus d'apprehension & de soin de leur propre salut qu'ils n'ont pas eux mesmes : ausquels peut-estre que Dieu fera la grace de deuenir plus sages cy apres, & ayant eux & les autres peuples, eu en tant de occasions la preuue si prompte de la contrariété de ce qui leur auoit esté mis, qu'ils commencerét à ouuir les yeux de l'entendement, & ce qu'ils n'ont voulu cy deuant ceder à la raison & à la iustice, qu'ils le cederôt & se rendront maintenant aux euenemens qu'ils voyent reussir à leur hôte & confusion aussi grande que la gloire que sa Maiesté en rapporte est inestimable. Pleust à Dieu comme des herbes les plus ameres se faiēt le miel le plus doux, que de ces horribles malheurs que nous supportons il vouldist qu'il s'en peust pour nous composer quelque bonne & heureuse fortune: qu'il inspirast le Roy de cōtinuer à ne proceder pas contre ses subiets comme contre ses ennemis iurez, mais ainsi que contre enfans despitez & opiniastrés, les verges en vne main & la pomme en l'autre. Et combien que les iniures faictes à l'Estat, soient crimes publicqs, & que c'est offencer les bons que de les pardonner, pour le pouuoir faire sans preiudice de personne qu'il ne les repūte qu'iniures particulieres: & comme telles qu'il les pardonne & abolisse sans en rechercher vne vengeance exemplaire teincte du sang de son peuple:
ainsi

ainsi que feroient les estrangers conquerans, se contentant que la Iustice soit faicte des principaux auteurs du cruel assassinat commis en la personne du feu Roy son frere. Que ce seroit trop d'impieté & d'ingratitude à toute la France de laisser impuny. Qu'il pleust aussi à sa diuine bonté inspirer les peuples, à ce que ainsi que ceux qui se sont laissez transporter à la collere, quand ils sont reuenus à eux, la honte qu'ils ont de leur fureur passée les red plus doux & traictables. Ainsi apres tant de furies & insanies passées retournés en eux-mesmes, qu'ils en puissent deuenir maintenant plus sages & temperez : & voyant à descouuert ce que iusques icy ils n'ont veu qu'au trauers de vn espais brouillars de la passion d'autruy. Ils recognoissent que l'intercion de sa Maiesté ne tend qu'à leur repos & conseruation, pendant qu'eux agitez de furie ne sont ingenieux que à procurer leur entiere ruyne & confusion. Et pour ceste occasion qu'ils recourent à sa clemence, prouocquans la naturelle inclination qu'il y a par vne prompte repentance : & puis qu'ils ont assez recogneu que la benediction de Dieu est apparente sur luy, l'ayant desue-loppé de tant de dangers qui luy ont esté preparez. Luy ayant aussi donné d'vne main liberalle les parties necessaires à vn grand Roy, & à vn grand Capitaine. Qu'ils considerent qu'il seroit desormais grande faison de ne luy plus donner occasion d'esprouer sa force &

sa valeur contre son peuple & à son malheur,
 qu'il seroit plus cōuenable de la reseruer pour
 estre employée à l'entier establissement & ac-
 croissement de ceste Couronne, contre les e-
 strangers noz ennemis mortels, seuls archite-
 ctes de noz miseres, afin qu'au lieu qu'ils se
 preparent de se reuestir de nos ruines, nous
 puissons aller haster la leur, qui n'est diffe-
 ree sinon d'autant que nous differōs de nous
 re-vnir, & establir entre nous vne bonne &
 perdurable paix: laquelle il ne suffit pas de
 souhaiter, il faut encores plus trauailler à la
 meriter, & viuans tout autrement que
 nous n'auons vescu, par bonnes
 œures, nous en rendre
 dignes.



CON-



CONTINUATION
DE CE QVI EST ADVENV EN
L'ARMEE DV ROY, DEPVIS LA
*prinse des faux-bourgs de Paris, inf-
ques à celle de la ville
d'Alençon.*



OMBIEN que les exemples & reigles ordinaires monstrent assez, que le temporisement & la patience suffist pour dōner aux Princes legitimes les victoires des rebellions infaillibles, sans prendre le hazard des combats: toutesfois la charité de sa Maiesté a esté si grande enuers ses subiets, que pour les redimer des oppressions qu'ils souffrent & sont pour souffrir encores d'auátage, par la continuation & longueur de la guerre, elle n'a rien tant cherché & desiré depuis que elle est entree en son armee pour la finir promptement, que d'exposer l'euenement de sa cause à la iustice d'une bataille, l'ayant offerte à ses ennemis en toutes les occasions qui se sont presentees de le pouuoir faire, comme elle fait premierement lors qu'ils la vindrent

chercher en Normandie, & qu'ils publicoient qu'ils alloient non à vne bataille, mais à vne victoire toute acquise, quand à leur veue au partir de Dieppe, elle vint assieger & prendre la ville & chasteau de Gamaches, & deux iours apres reprêdre celle d'Eu, n'estant toute leur armée qu'à trois lieues de là, depuis en reuenant ayant fait cinq ou six iournées de leur costé, sans auoir voulu passer la riuere de Seine au Pont de l'Arche, comme elle pouuoit faire, & ayant differé de la repasser à Meulan pour les attendre au combat. Et depuis encores apres auoir prins les faux-bourgs de Paris, le iour que sa Maieité en voulut partir, ayant demouré en bataille quatre heures entieres, pour veoir s'il paroistroit quelque effect de ceste furie, en laquelle on disoit qu'ils y estoient arriuez, comme il a esté plus amplement décrit par le discours precedent. Et estant sa Maieité venue loger au village de Lynats soubz Mont-le-hery, elle y auroit à mesme fin voulu feiourner encores vn iour entier, estimant que s'estas les ennemis reposez & rafraichis trois iours entiers en la ville de Paris, que le courage leur seroit reuenu, & voudroiét, peut estre, sortir pour là y venir rencontrer, estant bien resoluë s'ils s'en fussent mis en aucun deuoir, de faire plus de la moitié du chemin pour leur aller au deuant. Mais ayant esté aduertie que au lieu de se picquer de toutes ces occasions, ils auroient estimé avec moindre peril, pou-
 uoir

uoir descharger leur colere à saccager les par-
ticuliers habitans de ladite ville, & executer
eux mesmes ce que l'on pensoit qu'ils deus-
sent empescher d'executer aux autres: impu-
tās aux plus riches & aisez de ladite ville pour
pretexte de les pouuoir plus impunément
massacrer & piller, qu'ils estoient seruiteurs
de sa Majesté, n'ayant pardonné à sexe ni a-
ge: ains tué & noyé plusieurs hommes & fem-
mes pour excuser auoir esté entrepris par
pratiques & intelligences, ce qui fut executé
par la valleur des gēs de guerre de sadite Ma-
jesté, & la lascheté & peu de resolutiō de ceux
qui estoient dans ladite ville, en laquelle viuāt
à discretion, & y estant tellement acasez qu'il
n'y auoit plus ordre de les en pouuoir tirer: sa
Maiesté resolut de reuenir prendre la ville &
chasteau d'Estāpes. A cela bien aidée, de l'ad-
uis qu'elle eut que le sieur de Clermōt de Lo-
desue avec cinquante ou soixante Gentilshō-
mes y estoient r'enfermez, sur l'asseurāce que
le Duc de Mayenne leur auoit donnée & con-
firmée par plusieurs ses lettres, qui furent in-
terceptes, qu'il les en viendroit degager avec
toute son armée, estimant sa Maiesté que y e-
stant obligé de sa foy & de son honneur, ce se-
roit vne occasion qui pourroit reüssir à ceste
fois. En ceste opinion elle partit dudit village
de Lynats, le Dimanchē cinquiesme iour de
Nouembre, & vint d'vne traite avec son ar-
mée iusques audit Estampes, qu'elle auoit fait

D

Inuestir dès le matin. Et combien qu'elle n'y
 peust arriuer qu'il ne feust la nuict fermee:
 toutefois d'arbordee, elle gaigna tous les faux
 bourgs que les ennemis feirent quelque con-
 tenâce de vouloir deffendre: dès la nuict mes-
 me la ville fut aussi gaignee, & se retirerēt tous
 les gens de guerre dans ledit Chasteau qui fut
 aussi tost inuesty, & en furent faites les appro-
 ches, & deux couleürines mises en batterie de
 plain iour, le mardy ensuyuât. Ce que voyant
 ceux de dedans & que ceste armee de secours
 ne comparoissoit point, & qu'il n'en estoit au-
 cune nouvelle: ils demanderent à parlemen-
 ter & se rendirent le mesme iour, à condition
 que huiet des principaux d'entre eux demeu-
 reroient prisonniers de guerre, iusques à ce
 qu'ils en eussent fait rendre sept ou huiet au-
 tres qui leur furent nommez: ayant sa Maje-
 sté depuis ladite capitulation fait ceste grace
 audit sieur de Clermont de Lodesue, à deux
 Maistres de Camp & cinq autres, qui deuoient
 demeurer prisonniers de les r'enuoyer sous
 leur foy. Ainsi sortirent dudit Chasteau enui-
 ron quarâte Gentilshommes, & plus de deux
 cens soldats qui furent conduits en toute seu-
 reté iusques à la moitié du chemin de Paris.
 La premiere consideration qui vint à sa Maje-
 sté, fut que ceste pauvre ville d'Estampes a-
 uoit en quatre mois esté desia prinse trois fois:
 & combien qu'il luy eust esté vtile d'y tenir
 vne bonne garnison, toutesfois comme de
 son

son naturel elle est aussi aisee à vaincre à la pi-
 rié & clemence qu'elle se rend inuincible à
 ses ennemis, elle se contenta de ne prendre
 autre seureté de ladite ville que la foy des ha-
 bitans d'icelle, auxquels elle s'en voulut fier:
 & encôres pour les ôster de toute crainte que
 par le moyen d'iceluy Chasteau elle les vou-
 lust par apres traicter plus rigoureusement:
 elle résolut de faire desmolir sondit chasteau
 & laisser à eux seuls la garde de ladite ville,
 estant bien assuree que la comparaison du
 traictement qu'ils auoient receu d'elle ou de
 ses ennemis, c'estoit la meilleure garnison qui
 les eust peu retenir en son obeissance. Sa-
 dite Majesté y feit seiour iusques au samedi
 ensuyuant, pendant lequel arriua vn Gen-
 til homme despesché de la part de la Roy-
 ne douairiere, porteur d'une requeste qu'el-
 le presentoit à sa Maiesté, pour la supplier
 de luy vouloir faire iustice du cruel assassinat
 commis en la personne du feu Roy son mary,
 laquelle requeste sadite Majesté remit à rece-
 uoir quand elle seroit seante en son Conseil,
 où estant le lendemain & y ayant fait appeller
 ledit Gentil homme, apres qu'il eut exposé sa
 créace & sadite requeste eité leuë tout haut en
 la presence de tous les Princes, Mareschaux de
 Frâce, & principaux Seigneurs & Gétill-hom-
 mes, qui se retrouuerét lors pres d'elle en tres-
 grand nôbre, par laquelle outre ce qu'elle desi-
 roit de sa Majesté elle adiuroit nô seulemēt les

D z

Princes & la Noblesse de France, mais tous les Princes de la Chrestienté de l'assister en ceste iuste cause. Sadite Maiesté faisant d'elle mesme la responce, declara qu'elle louoit grandement la resolution que ladite Dame prenoit de faire ceste poursuite, pour laquelle il renuoya ladite requeste en sa Cour de Parlement transferee à Tours, pour à la requeste de son Procureur General & à l'assistance de ladite Dame, faire l'instruction du procez contre les coupables, à fin d'estre apres iugé en sa presence par les formes à ce conuenables: mais que de sa part pour ceste poursuite qui estoit bien seante à ladite Dame, sadite Majesté ne vouloit pas discotinuer la sienne, pour laquelle il voua derechef en presence de ladite compagnie, d'employer son soing & ses armes iusques à ce qu'il eust fait la iuste vengeance que Dieu luy permettoit & ordonnoit d'en faire. Ainsi si les termes pitoyables de la requeste de ladite Dame auoiét rempli de larmes les yeux de ceux qui l'escouterent, la genereuse responce de sa Majesté les eut bien tost seichez d'une ardeur de cholere. En laquelle fut lors renouvelle par eux tout à haute voix le serment de ne despouiller leurs armes qu'ils n'eussent vengé ceste indigne mort du feu Roy leur maistre & à veoir leur contenance ce n'eust pas esté aduantage à ceux de la Ligue si ceste requeste fust arriuee la veille d'une bataille. Mais voyant sa Maiesté, que ne la honte ne la perte, n'auoit
peu

peu faire sortir ses ennemis de Paris: & qu'il n'y auoit plus d'esperance de les faire venir au combat, que par vne extreme necessité. Elle se resolut de r'enuoyer Monsieur le Duc de Longue ville, avec les forces qu'il auoit amenees de Picardie, se rafraischir en la Prouince; s'en estant avec luy retoarné le sieur de la Noüe elle auroit faiët le semblable du sieur de Giury, qui l'estoit venu rencontrer au partir desdits fauxbourgs de Paris avec vne fort bonne troupe, l'ayant aussi r'enuoyé du costé de la Brie: & avec le reste qu'elle auoit auroit fait aussi resolution de venir faire vn petit voyage iusques à la riuiera de Loire, où plusieurs occasions l'appelloient, & ce en attendant que la premiere leuee de ses forces estrangeres fust plus aduancee qu'elle n'estoit lors. Ainsi elle partit dudit Estampes le samedi dixiesme Noüembre, & prenant le chemin de la Beauce, estant aduertie que la ville de Januille qui est au milieu d'icelle fermoit tout ce passage: elle voulut la recouurer en passant, & y estant arriué le dimanche, le Capitaine qui estoit dedans feit vn peu de mine de la vouloir deffendre: mais ayant veu approcher le canon il la rendit, & estât sorty avec bien deux cens harquebusiers, sadite Majesté y entra le mesme iour & y seiourna le lendemain, sans que ceux de la ville en receussent aucun desplaisir ou incommodité, non plus que s'ils ne se fussent jamais separez de son obeissance, y ayant laissé

instit

D 3

bonne garnison dans le chasteau qui est assez bon. Elle en partit & vint de là trauersant la Beauce en la ville de Chasteaudun, où si tost qu'elle fut arriuee, elle enuoya sommer la ville de Vendosme qui est de son ancié patrimoine, & dont ses predecesseurs en portét le nom, & cōbien qu'à ceste occasion estât doublemēt ses suiets, ils fussent plus coupables d'estre du party de ses ennemis: toutesfois ayant plus de soing de les empescher de faillir d'auantaige q̄ de les punir de leur premiere faulte, seiourna trois iours audit Chasteaudun pour leur donner loisir de prēdre vne bonne resolutiō; mais Dieu qui les reserueoit à quelque exēple de sa iustice, ne voulut permettre qu'ils acceptassent les offres que sa Majesté leur faisoit de les receuoir en sa bonne grace. Au contraire deuenus plus insolens & opiniastrés, la cōtraignit de les aller assaillir: pendant le seiour qu'elle feit audit Chasteaudun y arriuerēt les Capitaines Suisses qui auoient esté depeschez incontinent apres la mort du feu Roy par les Collonnels des quatre regimens qui sont au service de sa Majesté pour cōsulter avec leurs superieurs ce qu'ils auoient à faire ou de continuer de seruir ou de demander congé pour se retirer, qui rapporterent à la dite Majesté outre la responce qu'ils raportoient à leurs Collonnels de la part de leursdits superieurs, ils auoiēt charge expresse d'eulx de faire en leur nom, entendre à sa Majesté, que non seulement

ment ils commandoient aux Collonnels & Capitaines desdits regimens de continuer à luy faire bon & fidelle seruice : mais qu'ils luy offroient tout tel autre secours qu'elle auroit besoing, tenant pour confirmée & iurée avec sa Majesté, la mesme alliance & bonne amitié qu'ils ont eue avec les Roys ses predecesseurs : qui est bien au contraire de ce qu'en predisoient ses ennemis que lesdits regimens seroient reuoquez & ne seruiroient point la Maieité. Elle partit dudit Chasteau le quatorziesme Nouembre, & le mesme iour fit inuestir la ville de Védosme & le Chasteau: elle arriua au village de Mellay le seiziesme, & sans descédre à son logis alla recognoistre entierement ladite ville & chasteau, qui sont tresbonne & l'vn & l'autre. Estant ladite ville fermée d'vn bon fossé plein d'eau & avec vne bonne muraille garnie de flancs en beaucoup de lieux, de bon terrain derriere : le Chasteau est beaucoup meilleur, estant sur vn haut, ayant vn bon fossé du costé de la campagne, & vn precipice du costé de la ville, la muraille bonne, & deffendue de bonnes & grosses tours. Le gouuerneur de la place estoit le sieur Maillé Benhard, lequel sentant venir le siege, y auoit appellé vn bon nombre de Gentils hommes ses amys, & y tenoit de garnison ordinaire quatre compagnies de gens de pied qui pouuoient faire quatre cens hômes, outre ceux de

la ville qui estoient de six à sept cens, portant les armes. Dès le iour mesme de son arriuee elle feist gagner tous les fauxbourgs de ladite ville & departit messieurs les Mareschaux de Biron & d'Aumont l'un du costé de la riuere, l'autre de l'autre, avec les troupes de ladite armee, & ayant mis la forme du siege en deliberation, elle se resolut de s'attaquer premierémēt au chasteau qui estoit le plus fort pour n'en faire à deux fois, parce que le chasteau gagné, la ville ne pouuoit plus eschapper, ou il feust peut estre aduenu que commençant par la ville où estoit tout le butin, que les soldats ayāt gagné, ne se fussent plus gueres soucié de l'honneur de la prise du chasteau où il n'y eust eu à prédre que des coups, & s'en fust perdu vne bōne partie. Tout le Védredy & le Samedy se passerēt à recognoistre le lieu de la baterie & à tenir tout l'equipage prest, à quoy la presence de sa Maiesté valloit le traual de cinquante autres: car elle n'en bougeoit de tout le iour & bonne partie de la nuict. Cependant ledit Maillé Benehard qui auoit dès que sa Maiesté estoit à Chasteaudun, demandé à parlementer au sieur de Richelieu grand Preuost de France avec lequel il auoit amitié particuliere, & puis quand il le fut trouuer dans la ville il ne scauoit quasi ce qu'il vouloit, sinon qu'il eust desiré que sans rendre ladite place, l'armee se feust retiree se sentant encores plus pressé de sa conscience & du peril du
siege

siege redemanda ledit sieur de Richelieu & y
 estat retourné, en reuint aussi incertain & plus
 mal satisfait que la premiere fois. En quoy il
 parut bien que Dieu luy vouloit faire sentir la
 douleur de son mal tout entier, luy en ayant
 baillé l'aprehension assez long temps auant
 qu'il fust aduenu du iugement pour en pou-
 uoir recognoistre le remede, & n'auoir permis
 qu'il peut prendre la resolution de s'en seruir
 come il aduint: car sa Majesté ayant elle mes-
 me passé toute la nuict à faire cōduire & met-
 tre son artillerie en batterie, feist à la pointe
 du iour commencer à battre deux tours du
 chasteau pour oster les deffences de la breche
 qu'elle proposoit de faire. Mais apres auoir
 fait tirer de cent à six vingts coups de canon,
 & ayant esté fait dans l'vne desdites tours vn
 trou où pouuoient passer deux hommes de
 front seulement. Les soldats impatiens de
 l'assaulr, combien que quelques vns d'entre
 eux seulement commandez pour veoir s'ils se
 pourroient loger dans ladite tour, ils monte-
 rent iusques au hault, & de furie se iettoient
 dans le retrâchement. Ainsi suyuis de tous les
 autres, les vns conduits par le sieur Baron de
 Biron Mareschal de Camp, & les autres par le
 sieur de Chastillon, ils donnerent tel estonne-
 ment à ceux de dedans, bien qu'ils fussent en
 tresbon nombre, que apres auoir par aucuns
 d'eulx esté rendu vn peu de combat, ils prin-
 drent l'effroy, & quittant le chasteau se sauue-

rent de vitesse dans la ville où ils furent suyuis de si pres que lesdits sieurs avec partie desdits foldats y entrerent pesse mesle avec eux & se feirent en moins de demie heure, maistres du chasteau & de la ville où ledit Maillé Benehard & tous lesdits gens de guerre estans retirez en vne maison se rendirent incontinet audit sieur Baron de Biron à la discretion toutes fois de sa Majesté, de sorte qu'il ne se veit iamais ville battue & prinse d'assault comme elle fut avec moindre meurtre: car il ne s'y perdit vn seul de l'armee & peu de ceux des ennemis, leur ayant sa Majesté faict grace à tous, excepte audit Maillé Benehard & à vn Cordelier seditieux que tous les habitans mesmes accusoient pour le premier autheur de leur mal qui furét executez, il n'y eut ordre de preseruer que la ville ne fut pillée, excepte les Eglises que sa Majesté feist soigneusement conseruer de sorte que l'on n'y entra pas seulement. Dès le lendemain elle feist sortir tous les gens de guerre de ladite ville, & permist q̄ les habitans peussent retourner en leurs maisons, sans pouuoir plus estre prins & rançonnez, reunit tous les Ecclesiastiques en leurs charges ordinaires & beaucoup plus paisiblement qu'ils n'estoient du temps qu'elle estoit occupee par ceux de la Ligue. L'exemple de ceste iustice sauua la vie a plus de mil hommes: car quatre ou cinq petites villes des environs qui protestoiēt de vouloir tenir, deuenues

nues fages aux despés de Vendosme se rendi-
 rēt en moins de quatre ou cinq iours. Le Cha-
 steau & ville de Lauardin cōmencerent, & fu-
 rent suiuiés des villes de Montoire, Montri-
 chard & chasteau du Loir, qui toutes faisoient
 beaucoup de mal, & specialement à la ville de
 Tours, dont elles tenoient les aduenues. Sa-
 dite Majesté, ladite ville de Vendosme prinse,
 se sentant si pres de Tours se resolut d'y faire
 vn petit voyage pour veoir messieurs de son
 Cōseil, & resoudre avec eux quelqs vns de ses
 principaux affaires, laissant ce pēdant l'armee
 à conduire audit sieur Mareschal de Birō, par
 la presence de laquelle il reduisit toutes les sus-
 dites villes, excepte Montrichard, de qui le vo-
 yage que sa Majesté feist audit Tours valut la
 reduction. Elle partit dudit Mellay pres de
 Vendosme le Mardy vingt vniesme, & arriua
 d'vne traicte, audit Tours qu'il estoit deux
 heures de nuict, mais elle y estoit attēdue avec
 tant d'allegresse, & de resiouissance de tout ce
 peuple, & y auoit tāt de luminaires dās les ru-
 es, qu'elle y fut veue arriuer, cōme si c'eust esté
 de plain iour. Dés le soir mesme monsieur le
 Cardinal de Védosme luy vint faire la reuerē-
 ce, & en receut tout l'acueil & la bonne chere
 cōuenable à la proximité de sang qu'il a avec
 sa Majesté. Mōsieur le Cardinal de Lenōcourt
 en feist & receut le semblable. Le lendemain
 ceux du Parlement vindrent en corps saluer
 & recognoistre sa Majesté, par la bouche

du premier President, auquel il reussit & en la substance, & en l'eloquence fort heureusement, & au grand contentement de sa Majesté : & aussi les Secretaires de la maison & couronne de France: tous les autres corps des chambres des Comptes, courts des Aides & bureau des finances, du siege de la Iustice, & des Maire & Escheuins de la ville en firent le mesme, comme aussi les Ecclesiastiques, & tous avec grande demonstration de resiouissance & d'espoir de beaucoup d'heur & de repos du regne de sa Majesté. En quoy ils furent plus confermez par les responcez qu'ils receurent particulièrement d'elle en tresbeaux termes & avec vne eloquence vrayement Royale. Le mesme matin l'Ambassadeur de Venise fut admis à l'audience, où il presenta premierement des lettres de la Seigneurie à sa Majesté, & puis feist, de leur part, l'office de conioissance de son heureux aduenement à la Couronne, la suppliant de vouloir recevoir l'offre du seruice, & bonne amitié de ladite Seigneurie, enuers sadite Majesté, & leur promettre & asseurer de la sienne, pour entretenir la bonne intelligence, qui a tousiours esté entre ceste Couronne & ladite Seigneurie. A quoy il fut aussi tresbien & prudemment respondu par sa Majesté, que les ennemys ne peuuent plus dire n'estre recongneue que des Protestans. Elle n'auoit proposé de seiourner que vn iour audit Tours. Mais elle fut tant pressée des'y laisser
veoir

Veoir, qu'elle n'en peut partir que le Samedy
 ensuyuant, qu'elle vint aussi d'une traite re-
 trouver son armée a Chasteau du Loir, qui en
 est à dix bonnes lieues : & en partit dès le len-
 demain pour venir droit à la ville du Mans,
 qu'elle auoit long temps à resolu de venir as-
 sieger. Elle feit deux logis auant que d'y arri-
 uer, & estât à Yuray l'Euesque le vingtiesme,
 distât d'une lieue de ladite ville du Mans,
 qu'elle auoit ennuoyé inuestir vn iour aupa-
 rauant par le sieur du Fargis, elle enuoya som-
 mer ladite ville. A quoy le sieur de Boisdaufin
 qui y commandoit pour la Ligue, feit vne re-
 sponce comme s'il eust esté resolu de s'y enter-
 rer, & tous ceux qui estoient avec luy, plustost
 que d'en sortir : & de fait, il commença à faire
 brusler vne grande partie du faux bourg de
 la Cousture, au moins ce qui estoit hors les re-
 tranchemés dudit faux bourg : mais y suruint
 ledit sieur du Fargis avec sa troupe qui en
 sauua vne grande partie. Bien tost apres y ar-
 riuèrent aussi lesdits sieurs Baron de Biron
 & de Chastillon, avec la plus grande part de
 l'infanterie Françoise, avec laquelle dès la
 nuict mesme, fut gaigné ledit retranchemét,
 qui auoit en tel endroit dix & douze pieds de
 hauteur & pouuoient aisémét attendre le ca-
 non : deslors l'on feit iugement que l'on au-
 roit plustost la raison d'eux que l'on n'auoit
 pensé. Le lendemain vingthuietiesme, sa Maje-
 sté vint loger audit faux bourg, qui est beau &

quasi plus logeable que la ville, & fait ce mesme iour gagner les autres faux bourgs, excepté celuy de S. Iean, qui est de là la riuiere de Sarte, lequel fut gagné le lendemain: en ayant neantmoins ledit Boisdaufin fait brusler plus de la moitié qui estoit le plus proche du Pont, qui estoient de tresbelles maisons, tout leur courage ne parut qu'en cela: car apres auoir durant les trois iours suyuantz esté traueillez à faire faire les gabions & autres choses necessaires pour la batterie, & faire mener les pieces au lieu où elle se deuoit faire, y ayant sa Majesté mesme passé les nuicts toutes entieres: ayant le deuxiesme du present mois de Decembre fait sur les sept heures commencer à battre quelques des deffences de la muraille de ladite ville: dès les premieres volées de canon qu'ils entendirent, ce beau langage qu'ils auoient tenu à la sommation qui leur fut faire, fut cōuertiy en submissiō du tout contraire. Le bruit desdits canōs vint iusques à la Ferté Benard, où estoit venu le Comte de Brissac avec deux regimens pour secourir ladite ville, qui en fut si estonné qu'il en recula plus de douze lieues en arriere: & ainsi se retirant dōna à l'improiuste dans le quartier des Reistres de sa Majeste, qui n'auoiet point voulu chāger de quartier: & en eurēt pour butin trēte ou quarāte cheuaux & leurs chariots, sans perte toutesfois d'vn seul hōme de guerre: ainsi Boisdaufin & les siens n'ayāt point preueu qu'ils

qu'ils deussét estre menez si rudemét, car dans trois heures ils auoiét l'assaut, à quoy n'estans pas bien resolués ils demanderét à parleméter: & en fin auát qu'il fust deux heures apres midy ladite ville fut rendue à sa Majesté, combié qu'il y eust dedans plus de cent Gentils hommes & vingt enseignes de gens de pied, qui pendant la capitulation se defferoient publiquement l'honneur les vns aux autres: les Gentils-hômes, que l'infanterie n'auoit voulu combattre: & les gens de pied, que c'estoit la Noblesse qui auoit malgré eux voulu capituler, cōme à la verité c'est chose estrange auoir fait pendre au peuple plus de cinquâte mil escus pour fortifier la ville & fauxbourgs, auoir bruslé pour plus de cent mil escus de maisons dás lesdits faux-bourgs, ruyne comme l'on dit, le pays de six fois d'auantage pour attédre trois volées de canon & puis rendre la ville, laquelle sans l'extreme soing qu'en eut sa Majeste n'eust iamais este exépte d'estre pillée: mais elle en fait tenir les portes fermées, & à fin que nul n'eust occasion d'y entrer elle n'y voulut pas loger elle mesme, & ne deslogea point du faux-bourg où elle auoit premierement loge: & s'estans trouuez deux soldats saisis d'un calice qu'ils auoient desrobé, furent pendus sur l'heure, bien qu'ils fussent recogneus pour estre tres vaillans. Sa Majeste remist premierement l'Euesque du Mans, & le sieur du Fargis son frere qui en estoit Gouverneur:

& feit, au reste, grace à tous les habitas qui luy en vindrent tous, tant les Ecclesiastiques que autres, rendre graces: avec protestation de leur fidelité & parfaite obeyssance. Pendant le seiour qu'elle y feit de cinq iours depuis la prinse, se rendirent le chasteau de Beaumont premierement, celuy de Toute-voyes, avec lequel se recouura aussi au seruice de sa Majesté le sieur de Lanssac qui y cōmandoit, cōme firent la pluspart des Gentils hommes qui estoient dans ladite ville, & autres qui auoiēt esté seduits par ceux de la Ligue, & se trouua sadi- te Majesté accōpaignée en ce siegē de plus de cinq cens Gentils-hommes de ses Prouinces voisines, entre lesquels estoiet plusieurs Marquis, Comtes, & autres grāds Seigneurs se reduisirent: en mesme temps les villes de Sablé, Laual, Chasteaugontier, qui sont toutes villes d'importance, & plusieurs autres qui ne sont pas de si grand nom. Auant que partir de ladite villa du Mans sa Majesté resolut aussi de prendre la ville & chasteau d'Alençon, & pendant que son armee s'y achemineroit sous la cōduite dudit sieur Mareschal de Biron & du sieur Baron son fils Mareschal de camp de l'armee, elle aduisa de faire vn petit voyage iusques audit Laual, pour y conforter par sa presence la Noblesse & les peuples dudit pays, qui estoiet nouvellement reduits à son obeyssance, & aussi pour y faire venir Monsieur le Prince de Dōbes que sa Majesté desiroit d'y veoir:
Elle ar^{de}

Elle arriua audit Laual le neufiesme, & luy vint au deuât bien loing par de là la ville, tous les Ecclesiastiques, tant Chanoyne que Religieux avec leurs ornemens, & comme ils ont accoustumé d'aller aux processions: & ayant par la bouche d'un d'entre eux fait leur submission & protestatiõ de toute fidelité & obeyssance, accompagnerent sa Majesté iusques à l'entrée de ladite ville, chantât tousiours viue le Roy, en tresbonne inusique: luy estoiet aussi venus au deuât auëc eux, ceux du corps de la Iustice & de la ville, & fut vne clameur perpetuelle de viue le Roy par tout le peuple, pendant qu'elle passa au trauers de ladite ville. Elle y seiourna huit ou dix iours, & y arriua ledit sieur Prince de Dombes avec grande quantité de Noblesse de Bretagne, qui eut à grand honneur d'estre recogneue de sa Majesté, comme elle en fut aussi fort humainement receue. Aucuns de ladite trouppes'estans desbandez allerent prendre en venât le chasteau de Chasteaubriant, & en emmenerent le capitaine prisonnier & plusieurs autres: ayant sa Majesté doné quelque iour audit sieur Prince de Dombes, & pourueu aux affaires de ceste Prouince. Sa Majesté le r'enuoya en sa charge, cõme elle feit aussi partir Monsieur le Marechal d'Aumont pour aller recueillir ses forces estrangeres: & elle partit dudit Laual pour venir en la ville de Mayenne où elle fut aussi fort bien receue, & s'asseura du chasteau, sans

E

vouloir laisser autre garnison dans ladite ville. Elle arriua audit Alençon le vingttroisiesme, ayant eschappé de tresmauuais chemins: mōdit sieur le Mareschal de Biron qui estoit party de ladite ville du Mās le neufiesme ny peut arriuer, à l'occasion desdits mauuais chemins, mesmes l'artillerie, que le quinziésime: & l'ayant quelques iours auparauant fait inuectir par le sieur de Herteray, dès qu'il y fut arriué, print d'abordée les faux bourgs: & tellement pressa ceux de la ville qu'ils auroient esté contraints de capituler & se rendre, s'estant le capitaine la Gau qui en estoit Gouverneur, retiré dans le chasteau avec quatre cens cinquante soldats, faisant contenāce de se vouloir defendre, estant ladite place tresbonne, enuironnée d'eau, de bonnes murailles, flanquées de bonnes & grosses tours. Ledit sieur Mareschal estant entré en ladite ville, y donna tel ordre qu'il n'y eut aucune apparence qu'elle eust esté assiegée, ayant esté le mesme iour qu'il y entra les boutiques ouuertes, comme si elles eussent esté en plaine paix: il commēca dès le mesme iour à faire mener des canons deuant ledit chasteau & tirer aux deffences, estans les choses tellemēt aduancées, que ayant trouué moyen de destourner l'eau, ils pouuoiet dans peu de iours faire breche. Sadite Majesté estant arriué, & s'estant fait monstrer ce qui auoit esté fait, & ce que l'on proposoit de faire: elle feit soudain iugemēt que le siege ne seroit pas long.

pas long. Ledit Capitaine la Gau qui estoit dedans, en feit luy mesme iugement, & à la sommation que sa Majesté luy feit faire pour luy declarer sa venue: il cōmença à s'estōner, & des le lédemain matin il parleméta, & le iour mesme la capitulatiō fut resoluë, pour luy laisser & à ses soldats, la vie, armes & bagues sauues, y ayāt eu lieu en ceste dite ville, & en toutes les autres de faire cōparaison du traitemēt que reçoient celles qui recourēt à clemence de sa Majesté aux autres, qui opiniastrement veulent attēdre l'effort de son armee, les vnes estans demeurees desertes, les autres iouissantes d'vn plain & assure repos, faisant profit de leurs pertes, & ayāt par leur prinse & reductiō acquis vne entiere liberte au lieu de la dure captiuite que elles souffroient soubz l'illegitime dominatiō des autres. Il y a bien eu aussi à cōsiderer ce qu'en tous les exploits de guerre susdits, a valu la sage & valeureuse cōduite de sa Majesté, estans ses ennemis cōtraints de cōfesser qu'il a este admirable & iusques icy inégneü par aucun autre exēple, ce qu'il y a faict: ayāt en moins de deux mois faict faire à vne armee pesante cōme la siēne, chargee d'vn lourd attirail d'artillerie & d'vn grād nōbre de Suisses & autres estrāgers plus de huiet vingts lieues, & ce faisant, prins les faux-bourgs de Paris, faict quatre, cinq ou six sieges notables, prins quatorze ou quinze bōnes villes, auoir nettoye les prouinces de Vendomois, Tourai

ne, Anjou & le Mayne, de tout ce que tenoïent les ennemis & recouuré non seulement les villes, mais les cœurs & affections des plus mal affectiônez qui y fussent, & tous ces exploits faictz & executez par la force de ses armes present ou terreur d'icelles, sans s'estre iamais serue des moyens des trahisons, monopoles, meurtres, & assassins, laissant ces artifices pour les iniustes causes, se confiant la sienne estre si bône qu'elle trouue assez de support en soy mesmes, sans emprûter le secours de ce qui y est du tout cõtraire, ayant ceste maxime louable que le mal ne peut iamais seruir au bien. Sera il possible que Dieu aye tant condamnè ces pauures peuples des villes qu'il les vueille laisser plus longuemét si aueuglès des yeux de lesprit & du corps qu'ils ne considerét les precipices où ils se plongét eux mesmes & comme ceux à qui ils se liurét & qu'ils appellent pour amis leur demeurent aussi tost les pires ennemis qu'ils scauroïent auoir, que apres les auoir succez pendant qu'ils sont avec eux, & puis apres soubmis à la misericorde du moindre soldatin de la troupe, s'il se parle que l'armée de sa Majesté approche pour se preparer de les cõseruer, n'ont autre industrie que de brusler la moitié de leurs villes, tous les villages, & possessions d'une lieue à l'entour, les faire travailler iour & nuict à faire des rempars, & retranchemens, & puis s'il leur vient vn siege pourueu qu'ils ayent veu le canon, sont excu-
sez de

fez de leur honneur, de capituler pour eux de
 fortir, leurs vies & bagues sauues, ne laissant
 pour marque de leur protection que la moy-
 tié des villes en cendres la plus-part des famil-
 les deshonorées, & tous les pauures habitans
 vne corde dans le col: que s'ils n'auoiét à fai-
 re à vn Prince misericordieux, vne forest ne
 founiroit pas les gibets qui y seroient emplo-
 iez: sera-il possible qu'ils ne voyét & cognois-
 sent côme ceux qui ont esté si aspres à esinou-
 uoir les seditions, sont maintenant si lasches
 & malheureux à les soustenir, & que sa Maje-
 sté deffendant la Royauté contre la tyrannie,
 son peuple contre l'estranger, la iustice contre
 l'iniquité, que l'issue de ses entreprises doit
 par necessité respondre à vne si bonne cause,
 que la ruyne de ceux qui s'y opposent est ine-
 uitable, si la parole de Dieu est comme elle est,
 tres veritable. C'est ce que nous auons à la
 supplier de leur donner moyé de pouuoir cō-
 siderer & cognoistre: mais sur tout qu'il veil-
 le preseruer sa Majeste des aguets, & mauuais
 desseins qui se font sur sa personne, & qu'il luy
 veille prolonger ses iours de quelque bon sie-
 cle: car au besoing que nous auons de sa pre-
 sence, le cours des plus longues vies or-
 dinaires ne sçauroit estre que
 trop court.

S

E 3

**HARANGVE ET
DECLARATION FAICTE PAR
LE ROY HENRY QUATRIESME**
de ce nom, par la grace de Dieu Roy de
France & de Nauarre, & par luy mesme
prononcee aux Seigneurs, Chefs, & Gentil-
hommes de son armée, deuant la ville
de Paris le 8. d' Aoust.

1589.

MESSIEURS, Je croy que la pluspart de
vous sont bien memoratifs, des recom-
mandations & sermés que le Sieur de-
funct Roy mon predecesseur me fait faire en
vostre presence pour la tranquillité de ce
Royaume, depuis sa blessure & se voyât pres
de la fin, mais entre autres choses, il vous peut
bien souuenir du premier & plus singulier
point, qui est de vous maintenir & tous mes
autres subiects en liberté pour l'exercice des
deux Religions, à sçauoir la Religion reformee
& la Catholique Romaine, iusques à ce que par
vn bon & sainct Concile general ou National
on eust esté resolu: recognoissant sadite Ma-
jesté qu'il n'auoit autre moyen pour bien ap-
paier les troubles & dissensions de ce Royau-
me, que si Dieu luy eust fait la grace de plus
longuement regner, & en brief il eust vsé de ce
prompt & singulier remede. Je vous dis cecy,
Mes.

Messieurs, & vous prie croire que ie n'ay rien en plus grande recommandation que de tenir fidellement tous sermens que i'ay faitz, & feray, & mesmes cestuy là, pour la grande importance de quoy il est, mais i'ay esté aduertuy qu'il y en a quelques vns de la Noblesse de ceste armee, qui font courir le bruiet, qu'ils ne me peuent faire seruice, si ie ne fais profession de la Religion Romaine, & qu'ils quitteront mon armee, voulans par là essayer, si ie serois si pusillanime que de quitter & contreuener à ce que i'ay le plus en recommandation en ce monde, à sçauoir ma Religion & mon sermēt. Je vous ay à ceste occasion, Messieurs, fait assembler pour declarer en vos presences, que ie suis resolu & prie le Seigneur mon Dieu, me appeler plustost de ce monde que de chanceler aucunement pour changer de Religion & à mes sermens, premier que d'estre instruiet par vn sainct Concile, auquel d'abondant ie me soubsmets & iure l'ensuiure, ne desirant rien plus, telles gens vident mon armee, aimant mieux cent bons fidelles François à mes costés que deux cents tels: parce que ie m'asseur que Dieu est du costé des gens de bien. Je croy que deux choses seulement font semer ceste zizanie à cos gens là, à sçauoir le serment qu'ils ont dès long temps aux ennemis de ce Royaume, & le peu de vertu & d'assurance pour paroistre és lieux d'honneur & de marque. Que telles gens donques ne craignent

point me requerir de leur congé, & ie leur declare apertement qu'ils ne sont pas si prests de ce faire, que ie le suis de le leur otroyer, regrettant toutesfois qu'ils ne sont meilleurs François, à leur profit & salut seulemēt & non pour autre chose: car quād tous en general m'abandoneroient (ce que ie ne puis croire) i'ay assez d'amis à mon commendement, pour à vostre honte me maintenir en mō autorité, & quād tout cela me defaudroit, i'ay Dieu tout assureé qui dès ma naissance & iusques à present, m'a accōpagné de ses sainctes & miraculeuses benedictions, comme tous estes tesmoings. Car iamais Dauid ne paruint mieulx au royaume d'Israel contre toute apparéce & force humaine, que ie suis paruenue à cestui cy, ni avec plus de travaux & de dangers, tellement que ie recognoy avec toute verité q̄ Dieu m'y a miraculeusemēt introduict & instalé. Pareillemēt, quand tout le secours humain me defaudroit pour m'y entretenir, ie sçay que ce grand Dieu Eternel, ne me defaudra iamais, m'assurant qu'il n'a commencé vn œuure si miraculeuse pour la laisser imparfaicte, non pas pour l'amour de moy seulement, mais à cause de son Sainct nom, & de tant de personnes affligées en tāt de façōs en ce mien royaume qui crient misere. icorde, il y a si long tēps, auxquels ie desire subuenir, & ie promets taire en foy de Roy, au plustost que Dieu m'en aura donné le moyen.

yen. Que ces trompettes donc de mauuaife
 volonté, cessent, & qu'ils croient veritable-
 ment que non seulement ceste Coronne, mais
 l'Empire de toute la terre, ne sont suffisans
 pour me faire changer la Religion en laquelle
 i'ay esté nourri & institué dès la mamelle de
 ma mere, & que ie tien pour veritable, qu'il ne
 y a que la parolle de Dieu, que ie recognoisse
 pour guide, & pour me reformer à vn sainct
 Concile (comme i'ay dit cy deuant) Vous sca-
 uez tous, Messieurs, que ie suis François vray
 & naturel, & ne suis point homme d'humeur,
 duquel on doibue estre en doute, pour le tes-
 moignage qu'en ont rédu mes actions passées
 en l'aage que i'ay, tellement qu'aux deporté-
 més que i'ay faicts depuis seize ou dixsept ans
 que i'ay regné en mon royaume de Nauarre
 pays de mon obeissance, l'on peut iuger quel
 ie suis, quoy que i'aye eu beaucoup d'occa-
 sions & des moyens de me resentir des tra-
 uersers que m'ont faict les ennemis de ceste
 Coronne. D'auantage, Messieurs, ie vous
 laisse à penser combien il est dur à supporter
 à moy qui suis vostre Roy, & qui vous laisse
 en liberté de vostre Religion, qu'il y en aye
 d'entre vous voire de moindres qui s'efforcēt
 à me vouloir regir inconsultement à leurs fri-
 uoles opinions. C'est pourquoy ie prie tous
 les gens de bien de ceste assemblee & autres
 de ce Royaume, estre Iuges de tout cecy, &
 pource que nul d'entre nous ne peult estre

parfait: si par cy deuant i'ay oublié quelque
 chose de mon debuoir, ie vous prie tous Mes-
 sieurs, de prier le Seigneur Dieu avecques
 moy, que cy apres il me conduise & assiste af-
 fiduellement par son saint Esprit, en l'aug-
 métation du royaume de son fils Iesus Christ,
 entreteneiment des Estats de mes Roy-
 aumes, & soulagement de
 mes subiets.



COPIE

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

COPIE DES LETRES
 DV ROY ESCRITES A
 Monseigneur le Duc de Lon-
 gueuille, receue le dixseptieme
 Mars 1590. sur la victoire
 obtenue par sa Maiesté
 contre les Re-
 belles.

MON Cousin, Nous auôs à louer Dieu,
 Il nous a donné vne belle victoire, la
 bataillè s'est donnée, les choses ont esté en
 bransle, Dieu a déterminé selon son equité,
 route l'armée ennemie en routte, l'infanterie
 tât Estrâgere que Françoisise réduite, les Reistres
 pour la pluspart desfaiçts. Les Bourguignons
 bien escartez, la Cornette blanche & le canon
 pris, la poursuite iusques aux portes de Man-
 te. Je puis dire que j'ay esté tresbien serui: mais
 sur tout euidément assisté de Dieu, qui a mon-
 stré à noz ennemis qu'il luy est egal de vain-
 cre en petit ou grand nombre. Sur les parti-
 cularitez ie vous despecheray au premier iour.
 Mais pourcé qu'il est question d'vser de la vi-
 ctoire, ie vous prie incontinent la presente re-

ceüe de vous auancer avec toutes vos forces sur la riuere de Seine vers Pontoise ou Meulan, ou tel autre lieu que iugerez propre pour vous ioindre avec moy, & croyez mô Cousin que c'est la paix de ce Royaume & la ruyne de la Ligue, à laquelle il faut conuier tous les bõs François à courir sus. Venez donc ie vous prie, & amenez avec vous mes Estrangers, que ie pense vous estre ioincts à ceste heure. Je prie Dieu mon Cousin vous auoir en sa garde. De Rony, à vnelieüe de Mante, le quatorziesme Mars 1590.

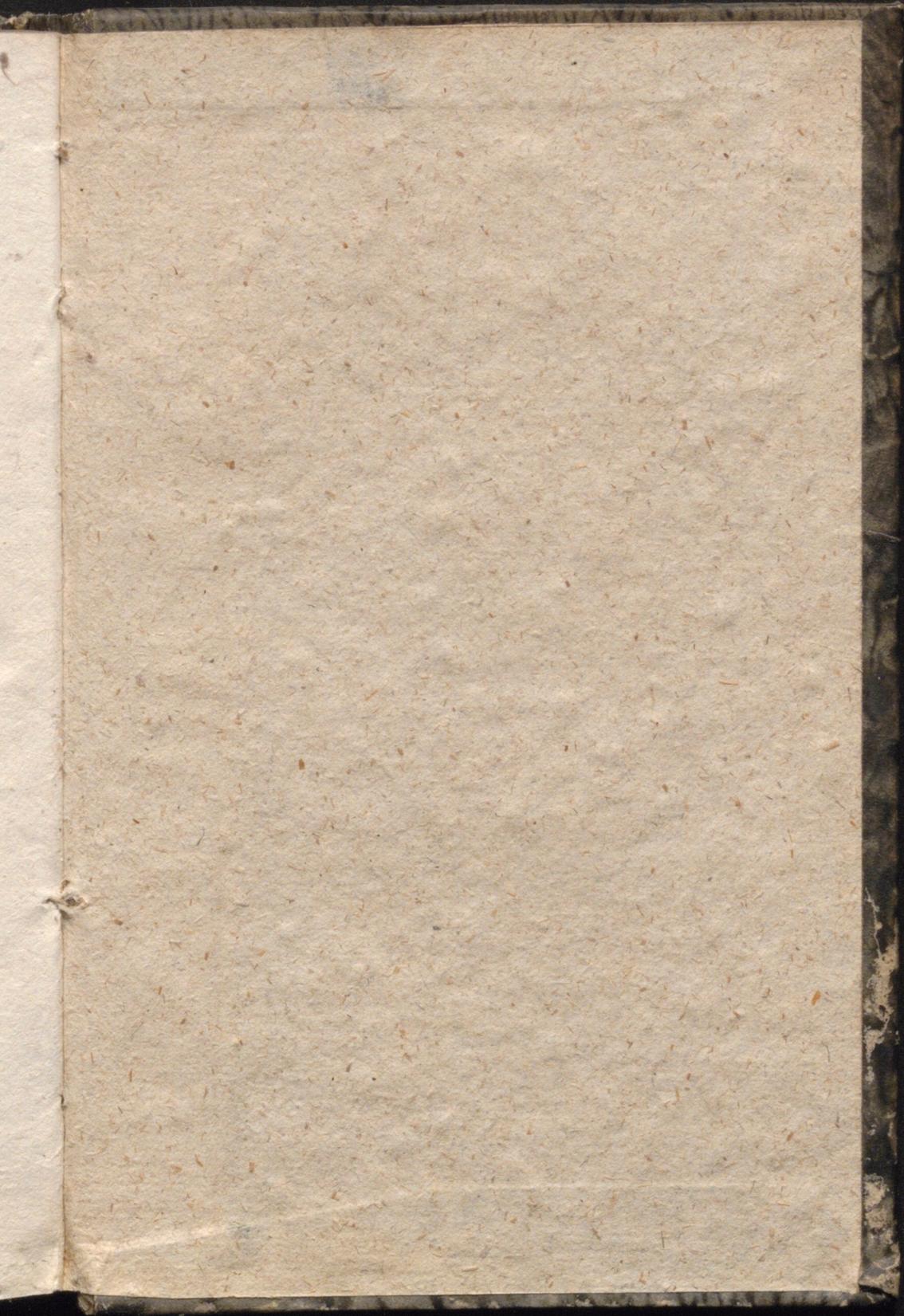
Et au dessous est escrit de la main propre du Roy.

Vostre frere a faiët paroistre qu'il craignoit aussi peu les Espagnols que moy: il a tresbien faiët, ils ne s'en retourneront pas tous. Nous auons presque tous les drapeaux, & ceux des Reistres. Il est demeuré douze ou quinze cens hommes de cheual. Messieurs de Humieres & de Mouy, sont arriuez à la premiere vollee du Canon. Dedans deux iours ie vous enuoye-
ray les particularitez.

Signé

Henry

Le Courrier r'apporte, que le Duc de Mayenne s'est sauué dedans Mante.





395

ALVENSLEBEN

Jh

131







tres que vous auez cōmandé estre imprimees apres
auoir recogneu leurs mains, leurs signes & leurs
Cours. Pour ce que le dōneur subiect est matière de des-

DISCOVRS
A V V R A Y D E

CE QVI SEST PASSE

EN L'ARMEE CONDVI-

ète par sa Majesté, depuis son aduena-
ment à la Couronne, iusques à la prin-
se des faux-bourgs de Paris.

iusques à la Prinse de la ville d'Alon-

çon. Ensemble vne missiue de la Ma-

jesté a Monseigneur le Duc de Lon-

gue-ville, sur la victoire obtenue par

dicte Majesté contre les Rebel-

les à Ron le quatorse-

me Mars der-

nier.

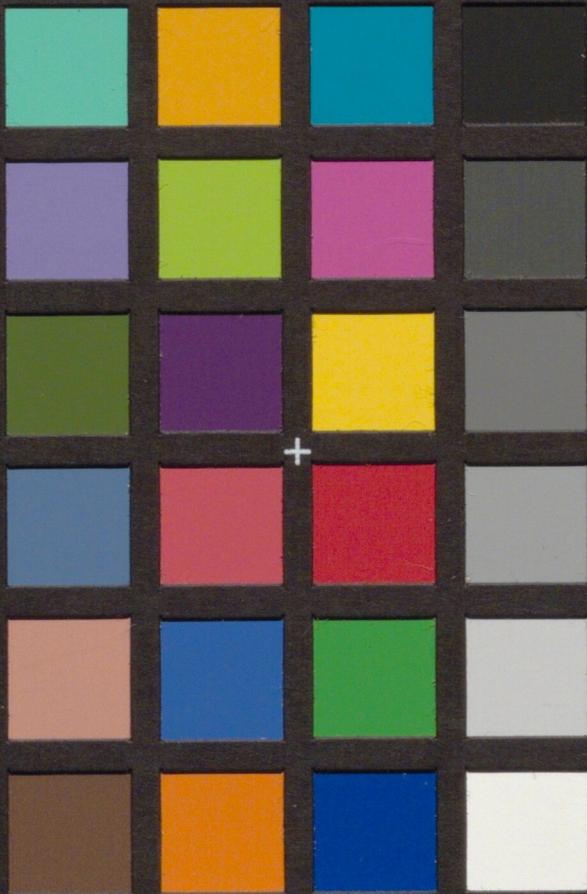
34 131



M. D. LXXIX.

calibrite

colorchecker CLASSIC



07/22

mm